



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9686^e séance

Mardi 16 juillet 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidents : M. Lavrov/M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Algérie	M. Gaouaoui
Chine	M. Fu Cong
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
France	M. de Rivière
Guyana	M. Talbot
Japon	M. Yamazaki
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Afonso
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M. Cassis

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Coopération multilatérale dans l'intérêt d'un ordre mondial plus juste, plus démocratique et plus durable

Lettre datée du 9 juillet 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/537)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Coopération multilatérale dans l'intérêt d'un ordre mondial plus juste, plus démocratique et plus durable

Lettre datée du 9 juillet 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en russe*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux ministres et aux autres représentantes et représentants de haut niveau. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Bélarus, État plurinational de Bolivie, Brésil, Cambodge, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Kazakhstan, Koweït, Maldives, Maroc, Népal, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Philippines, Serbie, République arabe syrienne, Thaïlande, Timor-Leste, Türkiye, République bolivarienne du Venezuela et Viet Nam.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/537, qui contient le texte d'une lettre datée du 9 juillet 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Aujourd'hui, les fondements mêmes de l'ordre juridique international, c'est-à-dire la stabilité stratégique et le système politique international axé autour de l'ONU, sont mis à l'épreuve. Il ne sera possible de régler des conflits toujours plus nombreux que si nous en comprenons les causes profondes et si nous inspirons de nouveau confiance en notre capacité à unir nos forces dans l'intérêt du bien commun et de la justice pour tous.

Ne nous voilons pas la face, tous les États représentés dans cette salle ne reconnaissent pas le principe fondamental inscrit dans la Charte des Nations Unies qu'est l'égalité souveraine de tous les États. Par le truchement de leurs présidents, les États-Unis d'Amérique clament de longue date leur propre exceptionnalisme. Il en va de même de l'attitude de Washington à l'endroit de ses alliés, dont elle exige une allégeance sans faille, même au détriment de leurs intérêts nationaux. Que l'Amérique gouverne ! Voilà la quintessence du fameux « ordre fondé sur des règles », qui fait peser une menace directe sur le multilatéralisme et la paix internationale.

Les composantes les plus importantes du droit international – la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil – sont interprétées par l'Occident collectif de manière pernicieuse et sélective, en fonction des instructions émanant de la Maison Blanche. Nombre des résolutions du Conseil sont restées purement et simplement lettre morte, comme la résolution 2202 (2015), qui entérinait les Accords de Minsk concernant l'Ukraine, ou la résolution 1031 (1995), qui appuyait l'Accord de Dayton, sur la paix en Bosnie-Herzégovine, sur la base du principe de l'égalité des droits des trois peuples constitutifs et des deux entités.

Nous pourrions discuter sans fin des résolutions sur le Moyen-Orient qui ont été sabotées. Qu'on se rappelle simplement ce qu'Antony Blinken avait déclaré, dans une interview accordée à CNN en février 2021, alors qu'on lui demandait ce qu'il pensait de la décision de la précédente Administration américaine de reconnaître le plateau du Golan syrien comme faisant partie d'Israël. Au cas où quelqu'un ne s'en souviendrait pas, je vais lui rafraîchir la mémoire. Le Secrétaire d'État a déclaré que, « si l'on met de côté les aspects juridiques de cette question, d'un point de vue pratique, le Golan est très important pour la sécurité d'Israël ». Et ce, alors même que la résolution 497 (1981), que nous connaissons tous très bien et que personne n'a abrogée, qualifie d'illégale l'annexion du plateau du Golan par Israël. Qu'importe : d'après ces fameuses « règles », nous devrions, pour citer M. Blinken, mettre de côté les aspects juridiques. Et, bien sûr, tout

le monde se souvient de la déclaration de la Représentante permanente des États-Unis auprès de l'ONU, selon laquelle la résolution 2728 (2024), adoptée le 25 mars, qui exige un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza, n'est pas juridiquement contraignante. Autrement dit, les « règles » américaines prévalent sur l'Article 25 de la Charte.

Au siècle dernier, George Orwell, dans son roman *La Ferme des animaux*, avait déjà anticipé la substance de « l'ordre fondé sur des règles » : tous les animaux sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres. À partir du moment où on se plie à la volonté de la puissance hégémonique, tout est permis. Dès lors qu'on ose défendre ses intérêts nationaux, en revanche, on est déclaré paria et assommé de sanctions.

Washington pratique depuis des décennies la même politique hégémonique. Sans la moindre exception, tous les accords de sécurité euro-atlantique ont été fondés sur la domination de l'Amérique, la subordination de l'Europe et le « bornage » de la Russie. À ce dernier égard, le rôle principal a été confié à l'OTAN, qui a fini par phagocytter l'Union européenne, laquelle était censée avoir été créée pour les Européens. L'Alliance a aussi privatisé sans vergogne les structures de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en violation flagrante de l'Acte final d'Helsinki.

L'élargissement effréné de l'OTAN, malgré les avertissements répétés que Moscou lui oppose depuis des années, a également provoqué la crise ukrainienne, déclenchée par le coup d'État que les États-Unis ont fomenté en février 2014 afin de prendre le contrôle total de l'Ukraine et se servir du régime néonazi installé par eux pour préparer une offensive contre la Russie. Lorsque Petro Poroshenko, puis Volodymyr Zelenskyy après lui, ont livré la guerre contre leurs propres citoyens dans le Donbass, ont procédé à l'anéantissement législatif de l'éducation russe, de la culture russe, des médias russes et de la langue russe en général, et ont interdit l'Église orthodoxe ukrainienne, personne en Occident n'a relevé, ni exigé de leurs subordonnés à Kiev qu'ils « respectent les convenances » et ne violent pas les conventions internationales sur les droits des minorités nationales – ni la Constitution de l'Ukraine, d'ailleurs, qui prévoit le respect de ces droits. C'est pour éliminer ces menaces à la sécurité nationale de la Russie, pour protéger les personnes qui se considèrent appartenir à la culture russe et qui vivent sur les terres que leurs ancêtres cultivent depuis des siècles, ainsi que pour leur éviter l'extermination juridique, voire physique, que l'opération militaire spéciale a été lancée.

Il est très révélateur que même aujourd'hui, alors que sont proposées de nombreuses initiatives pour régler la question ukrainienne, rares sont ceux qui se souviennent que Kiev piétine les droits humains et les droits des minorités nationales. Aucune de ces initiatives ne mentionne ces éléments. Ce n'est que récemment que les documents de l'Union européenne concernant l'ouverture des négociations d'adhésion de l'Ukraine ont formulé une demande à cet égard, essentiellement parce que la Hongrie a fermement défendu sa position de principe. Cela étant, on peut se demander si Bruxelles est réellement capable d'influencer le régime de Kiev, et si elle en a la volonté. Nous demandons instamment à tous ceux qui souhaitent réellement que la crise en Ukraine soit réglée de veiller à ce que leurs propositions prennent en compte la question clé des droits de toutes les minorités ethniques, sans exception. Le silence sur cette question dévalorise les initiatives de paix et approuve de facto la politique raciste de M. Zelenskyy. Il convient de noter qu'il y a 10 ans, en 2014, Zelenskyy a déclaré,

« Si les habitants de l'est de l'Ukraine et de la Crimée veulent parler russe, qu'on les laisse tranquilles et qu'ils puissent parler russe légalement. La langue ne divisera jamais notre patrie ».

Mais Washington a réussi à le rééduquer et, dès 2021, Zelenskyy a déclaré dans une interview que ceux qui avaient une quelconque affinité avec la culture russe auraient bon de faire leurs valises et de partir en Russie pour le bien de leurs enfants et de leurs petits-enfants.

Je lance un appel aux maîtres du régime ukrainien pour qu'ils respectent le paragraphe 3 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, qui garantit le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, « sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion ».

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ne se contente plus de la guerre qu'elle a déclenchée contre la Russie par l'intermédiaire du Gouvernement illégitime de Kiev, ni de l'ensemble de l'espace de l'OSCE. Après avoir détruit presque entièrement les accords fondamentaux relatifs à la maîtrise des armements, les États-Unis continuent d'intensifier la confrontation. Lors d'un récent sommet à Washington, les dirigeants des pays de l'OTAN ont réaffirmé leur volonté de jouer le premier rôle non seulement dans la région euro-atlantique, mais aussi dans la région d'Asie et du Pacifique. Ils ont déclaré que l'OTAN était toujours guidée par l'objectif de défendre le territoire de ses membres, mais que pour ce faire, il fallait étendre la domination de l'alliance

à l'ensemble du continent eurasiatique et aux zones maritimes adjacentes. L'infrastructure militaire de l'OTAN s'étend dans le Pacifique dans le but évident de saper l'architecture centrée sur l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) qui, au fil des décennies, s'est construite sur les principes d'égalité, d'intérêts mutuels et de consensus. Pour remplacer les mécanismes inclusifs de l'ASEAN, les États-Unis et leurs alliés construisent des blocs conflictuels fermés qui leur sont subordonnés, tels que le partenariat entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis et d'autres quatuors et trios. Récemment, M^{me} Hicks, Secrétaire adjointe à la défense des États-Unis, a déclaré que les États-Unis et leurs alliés devaient être « préparés à l'éventualité d'une guerre prolongée, et pas seulement en Europe ».

Afin de contenir la Russie, la Chine et d'autres pays dont les politiques indépendantes sont perçues comme un défi à son hégémonie, l'Occident démantèle agressivement le système de mondialisation, qui a été construit à l'origine selon ses propres modèles. Washington a tout fait pour faire sauter les bases d'une coopération énergétique mutuellement bénéfique entre la Russie, l'Allemagne et l'Europe dans son ensemble, y compris en organisant littéralement des attentats terroristes contre les gazoducs Nord Stream. Berlin est restée silencieuse à l'époque, mais l'Allemagne vit aujourd'hui une nouvelle période gênante, ses dirigeants s'étant pliés sans broncher à la décision des États-Unis de déployer des missiles terrestres à portée intermédiaire sur son territoire. Le Chancelier allemand Olaf Scholz a déclaré, avec candeur, que les États-Unis avaient décidé de déployer des systèmes d'armes offensives de haute précision en Allemagne et que cette décision était nécessaire et opportune. Les États-Unis ont décidé.

En outre, le Coordonnateur des communications stratégiques du Conseil de sécurité nationale de la Maison Blanche, John Kirby, a déclaré, au nom du Président, que les États-Unis ne cherchaient pas à déclencher une troisième guerre mondiale, car cela aurait des conséquences terribles pour le continent européen. Il s'agit d'un lapsus freudien, comme on dit. En d'autres termes, Washington est convaincue que ce ne sont pas les États-Unis qui feraient les frais d'une nouvelle guerre mondiale, mais leurs alliés européens. Si la stratégie de l'Administration Biden repose sur une telle analyse, il s'agit d'une illusion extrêmement dangereuse. Les Européens doivent eux aussi prendre conscience du rôle suicidaire qui leur a été assigné.

Les Américains tiennent tout l'Occident en joue et étendent leur guerre commerciale et économique à ceux

qu'ils considèrent comme indésirables, et ils ont pour cela déclenché une campagne sans précédent de mesures coercitives unilatérales qui frappent d'abord l'Europe et conduisent à la fragmentation de l'économie mondiale. Les pays du monde du Sud – en Asie, en Afrique et en Amérique latine – souffrent des pratiques néocoloniales de l'Occident. Les sanctions illégales, les nombreuses mesures protectionnistes et les restrictions d'accès à la technologie vont directement à l'encontre d'un véritable multilatéralisme et créent des obstacles de taille à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Où sont les pratiques du libre échange que les États-Unis et leurs alliés ont passé tant d'années à essayer d'inculquer à tout le monde ? L'économie de marché, la concurrence loyale, l'inviolabilité de la propriété privée, la présomption d'innocence, la liberté de circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services, tout cela a été abandonné. La géopolitique a enterré les lois du marché, autrefois sacrées pour l'Occident. Récemment, nous avons entendu des responsables américains et européens demander publiquement à la Chine de réduire sa production excédentaire dans les industries de haute technologie parce que l'Occident a commencé à perdre son ascendant de longue date dans ce domaine. Aujourd'hui, ces mêmes règles ont supplanté les principes de l'économie de marché.

Les agissements des États-Unis et de leurs alliés entravent la coopération internationale et la création d'un monde plus juste. Ces actes ont pris en otage des pays et des régions entières, empêchent les nations d'exercer les droits souverains consacrés par la Charte des Nations Unies et entravent leurs efforts conjoints indispensables pour régler les conflits au Moyen-Orient, en Afrique et dans d'autres régions ; réduire les inégalités mondiales ; et lutter contre les menaces du terrorisme et de la criminalité liée à la drogue, la faim et les maladies.

Je suis persuadé que cette situation peut changer si l'on fait preuve de bonne volonté. Afin d'éviter ce scénario négatif, nous aimerions proposer, pour examen, un certain nombre de mesures susceptibles de rétablir la confiance et de stabiliser la situation internationale.

Premièrement, il faut s'attaquer aux causes profondes de la crise actuelle en Europe. Les conditions du rétablissement d'une paix stable en Ukraine ont été exposées par le Président Poutine. Il est donc inutile de les répéter. Toute solution politique et diplomatique doit comporter des mesures concrètes, qui doivent être prises par l'Occident et la communauté euro-atlantique,

afin d'éliminer les menaces qui pèsent sur la Fédération de Russie. La coordination des garanties mutuelles et des accords doit être fondée sur la reconnaissance des nouvelles réalités géostratégiques du continent eurasiatique, où une architecture continentale de sécurité véritablement égale et indivisible est en train de prendre forme. L'Europe risque de prendre du retard sur ce processus objectif historique. Nous sommes prêts à discuter d'un équilibre des intérêts.

Deuxièmement, le rétablissement de l'équilibre des forces régionales et mondiales doit s'accompagner d'efforts actifs pour éliminer les injustices de l'économie mondiale. Dans un monde multipolaire, par définition, il ne devrait pas y avoir de monopole en matière de réglementation monétaire et financière, de commerce ou de technologie. Cette opinion est partagée par l'écrasante majorité de la communauté internationale. Il est extrêmement important de réformer au plus vite les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, dont les activités doivent refléter le poids réel des centres de croissance et de développement non occidentaux.

Troisièmement, des changements notables et qualitatifs doivent intervenir au sein d'autres institutions de la gouvernance mondiale si nous voulons qu'elles servent les intérêts de tous. Cela concerne avant tout l'Organisation des Nations Unies, qui continue d'incarner le multilatéralisme, contre vents et marées, avec une légitimité unique et universelle et des compétences étendues et universellement reconnues. Un pas important vers le rétablissement de l'efficacité de l'Organisation voudrait que tous les États Membres réaffirment leur attachement à l'intégralité des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, de façon non sélective. Nous pouvons discuter ensemble de la forme que prendrait cette démarche. Le Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, créé à l'initiative du Venezuela, accomplit un travail important à cet égard. Nous invitons tous les pays qui croient toujours à la primauté du droit international à se joindre à ses efforts.

Un aspect essentiel de la réforme de l'ONU doit être la modification de la composition du Conseil de sécurité, même si cette seule mesure ne sera pas productive en l'absence d'un accord de base entre ses membres permanents concernant ses méthodes de travail. Il est également nécessaire d'éliminer les déséquilibres géographiques et géopolitiques au sein du Conseil de sécurité, où l'Occident collectif est actuellement surreprésenté. La nécessité d'un accord aussi large que possible sur les paramètres concrets de la réforme, qui doit renforcer la représentation

de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine, est ressentie depuis longtemps.

La politique de sélection du personnel du Secrétariat doit également être modifiée afin d'éliminer la surreprésentation des ressortissants occidentaux et des nations subordonnées au sein des structures administratives de l'ONU. Bien entendu, le Secrétaire général et ses collaborateurs sont tenus, sans exception, de respecter strictement les principes d'impartialité et de neutralité, comme l'exige l'Article 100 de la Charte, ainsi que nous ne cessons de le rappeler.

Quatrièmement, outre l'ONU, d'autres organisations multilatérales ont un rôle à jouer dans le renforcement de la multipolarité. Je pense notamment au Groupe des 20 (G20), au sein duquel sont représentés à la fois les pays de la majorité mondiale et les États occidentaux. Le mandat du G20 est strictement limité aux questions économiques et de développement. Il est donc essentiel que le dialogue de fond au sein de cette instance soit protégé des tentatives opportunistes d'introduire des sujets géopolitiques. Sinon, il y aurait un risque de détruire cette instance utile.

Le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (groupe BRICS) et l'Organisation de Shanghai pour la coopération jouent un rôle de plus en plus important dans la construction d'un ordre multilatéral juste fondé sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Ils rassemblent des pays représentant différentes régions et civilisations, qui coopèrent sur la base de l'égalité, du respect mutuel, du consensus et des compromis mutuellement acceptés. C'est ce que j'appellerais l'étalon-or de la coopération multilatérale entre grandes puissances.

Les associations régionales revêtent une importance pratique pour l'instauration de la multipolarité. Il s'agit notamment de la Communauté d'États indépendants, de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Union économique eurasiatique, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, du Conseil de coopération du Golfe, de la Ligue des États arabes, de l'Union africaine et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous pensons qu'il est important d'établir des liens multiformes entre ces associations, y compris avec le soutien de l'ONU. La présidence russe du Conseil consacra l'une de ses prochaines séances à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales eurasiennes.

Le 9 juillet 2024, s'exprimant lors du Forum parlementaire des BRICS à Saint-Petersbourg, le Président russe Vladimir Poutine a déclaré :

« L'établissement d'un ordre mondial reflétant l'équilibre réel des forces est un processus complexe et, à bien des égards, même douloureux ».

Nous pensons que les discussions sur ce sujet ne doivent pas se transformer en polémiques inutiles et qu'elles doivent se fonder sur une analyse sobre de l'ensemble des faits.

Avant tout, il est nécessaire de rétablir une diplomatie professionnelle, la culture du dialogue, la capacité d'écouter et d'entendre et de préserver les canaux de communication en temps de crise. La vie de millions de personnes dépend de la capacité des responsables politiques et des diplomates à formuler une vision commune de l'avenir. La réponse à la question de savoir si notre monde sera multilatéral et juste dépend des États Membres. La Charte des Nations Unies en est le fondement. Si chacun, sans exception, en respecte la lettre et l'esprit, les Nations Unies seront capables de surmonter les différends actuels et de parvenir à un consensus sur la plupart des questions. La « fin de l'histoire » ne s'est pas concrétisée. Travaillons ensemble pour le début de l'histoire d'un véritable multilatéralisme, qui reflète la richesse de la diversité culturelle et civilisationnelle des peuples du monde. J'invite tout le monde à se joindre à ce débat qui, bien sûr, doit être honnête.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Conseiller fédéral et Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse.

M. Cassis (Suisse) : Un ordre mondial plus juste, plus démocratique et plus durable est un ordre qui place la liberté en son cœur. Or, l'histoire nous montre qu'il n'existe aucune liberté absolue, que si la liberté est essentielle pour vivre en société, elle n'est assurée que lorsque celle-ci est protégée par des règles. Des règles de principe, des règles de droit. Le droit à la liberté ne peut exister qu'avec le devoir de la responsabilité.

Il y a plus de 75 ans, en adoptant la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous avons tiré les leçons de l'histoire de la première moitié du XX^e siècle, notamment des deux guerres mondiales.

Ces normes universelles ont permis de bâtir un monde dans lequel la force du droit devait finir par s'imposer sur le droit de la force. Et c'est en particulier l'interdiction du recours à la force – un vrai changement

de paradigme en droit international, alors que le monde croyait auparavant à l'idée de la « guerre juste » – qui a été placée au centre de la Charte. Depuis l'adoption de la Charte, Nous, peuples des Nations Unies, avons bâti pierre après pierre les fondations de nos engagements universels ; et nous avons essayé, ensemble, de construire un monde meilleur : moins de pauvreté, des épidémies désamorcées, une assistance humanitaire pour celles et ceux qui en ont besoin.

Beaucoup d'entre nous ont baigné dans un optimisme nourri par l'esprit du « plus jamais ça ». À la chute du mur de Berlin, nous avons cru que les idéaux basés sur les principes de la Charte allaient définitivement s'imposer. Or, force est de constater que nous n'avons pas réussi à maintenir le cap. Notre optimisme s'est heurté au mur impitoyable du réalisme. Et pourtant, nous savions que l'histoire n'est pas linéaire et que l'être humain a cette fâcheuse tendance à répéter les mêmes erreurs. Le protectionnisme et le nationalisme, symptômes de ce malaise global, illustrent un gigantesque manque de confiance entre les humains. Les guerres, la pauvreté, la désinformation et des visions géopolitiques difficilement conciliables gagnent du terrain dans le monde entier. Ainsi, l'Ukraine est dévastée par une agression militaire depuis plus de deux ans, en violation flagrante de la Charte. Depuis plus d'un an, le Soudan est à nouveau en proie à une guerre civile. Et 75 ans d'engagement multilatéral n'ont pas encore apporté la paix au Proche-Orient.

Oui, le multilatéralisme est mal en point. Si les Nations Unies nous semblent aujourd'hui trop faibles, c'est parce qu'elles reflètent la trop faible volonté de tous les États Membres de respecter la loi du devoir qu'ils se sont volontairement imposée. Nous devons retrouver l'élan qui a fait le ciment de notre communauté.

En mai 2023, ici même (voir S/PV.9315), j'ai présidé un débat sur le rôle de la confiance entre les États. La confiance est un élément clé pour que le Conseil puisse accomplir son mandat. Pour renforcer la confiance, nous devons rechercher davantage le dialogue, surtout en cas de divisions. Rechercher et créer le dialogue exige parfois de la créativité, parfois de la prise de risque. En organisant, il y a un mois, une conférence internationale sur la paix en Ukraine, notre objectif était précisément d'établir la confiance à travers le dialogue. En Suisse, pendant deux jours, une centaine de délégations ont échangé sur les chemins possibles vers la paix. Nous n'étions de loin pas tous d'accord sur ces chemins vers la paix, mais nous nous sommes efforcés d'établir une base de confiance pour progresser. Et nous offrons des lieux de dialogue pour

d'autres discussions, comme actuellement sur le Soudan sous l'égide de l'ONU à Genève ou auparavant dans le contexte du Yémen.

La Suisse, pays dépositaire des Conventions de Genève, est prête à prendre ses responsabilités pour un ordre mondial basé sur le droit humanitaire. Alors que nous commémorons le mois prochain les 75 ans des Conventions à Genève – et j'espère d'ailleurs accueillir l'ensemble des membres du Conseil en Suisse pour cette commémoration importante – il est grand temps de réaffirmer la validité universelle du droit international humanitaire.

Fin octobre, la Suisse accueillera la trente-quatrième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève. Avec comme devise « gérer l'incertitude – renforcer l'humanité », l'objectif de cette conférence est d'améliorer la réponse humanitaire à travers un dialogue efficace.

Face à l'augmentation des guerres, face à l'usage systématique de la violence, nous avons besoin de croire au respect du droit international humanitaire. Si la confiance peut être créée par le dialogue, elle peut l'être également par un changement de perspective. Comme médecin de formation, je crois en la science et en la diplomatie scientifique. Je suis persuadé que la science peut contribuer à renforcer l'efficacité de notre travail. Une approche fondée sur les faits scientifiquement établis renforce aussi la confiance mutuelle. Elle offre la possibilité d'anticiper les risques et les opportunités pour la paix. Lors de notre présidence du Conseil en octobre de cette année, nous allons proposer une séance sur le potentiel de la diplomatie scientifique. C'est à nous, membres du Conseil, d'être à la hauteur de la responsabilité qui nous a été donnée, que ce soit par l'Assemblée générale ou par l'histoire de notre humanité commune.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, et je me réjouis de l'occasion qui nous est donnée de mener une introspection collective ainsi qu'une évaluation franche de la coopération multilatérale dans l'intérêt d'un ordre mondial plus juste, plus démocratique et plus durable. De l'avis du Guyana, un tel ordre est exactement ce qui a été envisagé lors de la rédaction de la Charte des Nations Unies. Les ingrédients essentiels se trouvent dans le Préambule de la Charte des Nations Unies : un monde libéré du fléau de la guerre, un monde où les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine sont respectés, où les hommes et les femmes, ainsi que les nations, grandes et

petites, jouissent de droits égaux, où règnent la justice et le respect du droit international et des obligations qui en découlent, et un monde qui favorise pour tous les peuples de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

La Charte des Nations Unies, qui incarne les principes fondamentaux de l'éthique multilatérale, sert de cadre et de guide pour la réalisation de ces objectifs. Elle nous exhorte à poursuivre un objectif commun, dans un esprit de solidarité et d'inclusion. Aucun pays ou peuple ne doit être laissé de côté. En tant qu'égaux souverains, tous les États méritent de s'asseoir à la table de négociation mondiale. Il faut entendre et respecter chaque voix, et accorder de l'importance à chaque contribution. Pour reprendre les mots du poète le plus célèbre du Guyana, Martin Carter, « tous sont concernés, tous sont consommés ».

Les petits pays en développement, comme le mien, attachent la plus grande importance à un système multilatéral efficace, démocratique, souple et inclusif, ainsi qu'à la primauté des règles du droit international. Notre sécurité et notre survie même en dépendent.

Tandis que nous nous efforçons d'adapter l'architecture mondiale aux exigences du XXI^e siècle, l'on ne soulignera jamais assez que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies conservent toute leur pertinence et leur validité. Cependant, ils sont trop souvent violés.

Il incombe au Conseil de sécurité, chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et par extension à ses membres, d'être exemplaires dans leur respect de la Charte des Nations Unies et d'éviter tout comportement qui soit contraire au mandat du Conseil. Mais aucun État ne peut y déroger. Les États doivent donc s'astreindre aux normes les plus élevées en matière de comportement et d'application du principe de responsabilité, dans le respect des dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que s'y astreindre mutuellement.

Comme nous l'avons vu dans les cas de l'Ukraine et de Gaza, les ruptures de la paix peuvent avoir des conséquences qui vont bien au-delà du théâtre des opérations immédiat. Le Conseil de sécurité doit tenir activement compte de ces réalités et, de concert avec l'ensemble de la communauté internationale et les organisations régionales, lutter plus dynamiquement contre les facteurs de conflit. Il est impératif d'accorder une plus grande attention à la prévention des conflits et au règlement pacifique

des différends, comme le prévoit le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Il faut persuader les parties à un différend de rechercher des solutions en utilisant les moyens énoncés à l'Article 33, notamment la négociation, la médiation, l'arbitrage et le règlement judiciaire. L'on a trop souvent recours à la menace ou à l'emploi de la force. Il en résulte un nombre croissant de conflits armés dans le monde d'aujourd'hui, qui continuent de détruire des vies et de menacer l'avenir des États. Cette situation est aggravée par un manque de respect pour le droit international humanitaire.

Tandis que nous réaffirmons le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les violations flagrantes. Les membres du Conseil de sécurité ne doivent pas faire partie de ceux qui sapent les institutions judiciaires de l'ONU, si essentielles pour garantir le respect de l'état de droit et promouvoir l'application du principe de responsabilité.

L'élan en faveur d'un ordre mondial plus juste, plus démocratique et plus durable passera inévitablement par une réforme institutionnelle, en particulier du Conseil de sécurité, sans doute la moins représentative des institutions mondiales. Il faut rendre le Conseil plus représentatif, plus démocratique et plus responsable. Pour le Guyana, aucune réforme ne serait complète sans une participation accrue des petits États qui, pour la plupart, représentent une force au service de la paix et des principes que j'ai évoqués. En outre, les menaces et les défis multidimensionnels et interdépendants d'aujourd'hui appellent une coopération, une complémentarité et une cohérence accrues entre les organes des Nations Unies, les institutions internationales et les États Membres. Nous devons élargir notre cadre de référence et notre boîte à outils pour faire face aux nouvelles menaces qui évoluent, telles que celles posées par les changements climatiques, les cyberattaques, l'intelligence artificielle, les maladies, et ainsi de suite.

De même, dans l'utilisation des ressources disponibles pour mieux poursuivre des objectifs interdépendants, tels que la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et le développement et l'élimination de la pauvreté, une fraction seulement des vastes ressources consacrées aux matériels de guerre et de destruction suffirait amplement pour lutter contre la pauvreté, la faim ou la maladie, ou pour lutter contre les changements climatiques, en fait, pour promouvoir une paix durable dans notre monde.

Enfin, en ce qui concerne la question de la confiance, entre les États Membres, au Conseil de sécurité

ou ailleurs, cette question n'est pas nouvelle, pas plus que la réponse. La confiance repose en fin de compte sur le comportement, c'est-à-dire le respect des engagements, la prise en charge des responsabilités et l'exécution des obligations. Elle est favorisée par la promotion d'une compréhension et d'un dialogue réels. Les multiples engagements, initiatives et obligations qui figurent dans la Charte des Nations Unies, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris ou dans les nombreux autres instruments, résolutions et déclarations adoptés par l'ONU ou par d'autres entités, souffrent d'un manque de crédibilité auquel il faut remédier.

Je terminerai mon intervention en reprenant les premiers mots de la Charte : « Nous, peuples ». En fin de compte, ce sont leur confiance, leurs espoirs, leurs aspirations et leurs attentes qui importent le plus. Il faut reconnaître que la nature conflictuelle de la politique contemporaine nous empêche de respecter nos engagements mondiaux et de répondre aux attentes de nos populations. Les États doivent démontrer par leurs actions qu'ils sont des partenaires fiables et dignes de confiance, déterminés à œuvrer ensemble pour le plus grand bien de toutes et tous.

M. Gaouaoui (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord la Russie d'avoir organisé ce débat public et S. E. M. Sergey Lavrov d'être venu de Moscou pour présider cette importante séance. Ce débat arrive à point nommé, car le Conseil de sécurité a toujours du mal à trouver des solutions à bien trop de conflits et de crises, y compris en Palestine, où un génocide est en train d'être commis en ce moment même. J'espère que ce débat contribuera à rendre le Conseil plus efficace et moins polarisé.

La coopération multilatérale n'est pas une nouveauté. On trouve des exemples de multilatéralisme par le biais d'alliances militaires, de traités et de routes commerciales dans la région méditerranéenne et ailleurs qui remontent à l'antiquité. Bien que cela ne corresponde pas à la définition moderne d'une coopération multilatérale, cela illustre l'idée que plusieurs entités peuvent s'unir pour poursuivre des objectifs communs. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas imaginer un monde sans coopération multilatérale. Elle est primordiale pour aborder des problèmes mondiaux complexes qu'aucun pays ne peut régler seul. Elle permet également aux gouvernements de mettre en commun leurs ressources, de partager leurs connaissances et d'élaborer des solutions communes. En tant que membres du Conseil, c'est précisément ce que nous essayons de faire chaque fois que nous entrons dans cette salle.

La coopération multilatérale est confrontée à de multiples défis. Pour y faire face, l'ONU doit s'adapter aux nouvelles réalités, caractérisées par de multiples centres de pouvoir, et renforcer son rôle pour créer un ordre international juste, démocratique et durable. Ma délégation est fermement convaincue que la réforme du Conseil de sécurité permettrait de renforcer la légitimité de cet organe de l'ONU. À cet égard, augmenter le nombre de membres du Conseil et corriger en priorité l'injustice historique faite à l'Afrique constitueraient une étape importante. Le débat public qui se tiendra le mois prochain sous la présidence de la Sierra Leone nous permettra d'approfondir cette question. En attendant, la contribution du cadre de négociations intergouvernementales au Pacte pour l'avenir est un pas important dans la bonne direction. Nous remercions les coprésidents du cadre, les Représentants permanents de l'Autriche et du Koweït.

En ce qui concerne les occasions à ne pas manquer, il y a tout d'abord le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agit d'un cadre universel pour lutter contre la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les inégalités économiques. N'oublions pas que ce Programme appelle à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination des peuples vivant sous occupation coloniale et étrangère. Le monde n'a pas honoré l'engagement pris dans les objectifs de développement durable, vu que moins d'un cinquième de ces objectifs sont en bonne voie d'être réalisés. Des mesures urgentes s'imposent.

L'Algérie estime que pour rétablir un climat de confiance au sein de l'ONU, et en particulier au sein du Conseil, nous devons redoubler d'efforts pour favoriser le respect mutuel, la transparence, l'inclusion et l'ouverture. À cette fin, nous devons respecter et privilégier la diplomatie et le dialogue, la transparence, la compréhension mutuelle et le règlement pacifique des différends. Nous devons également donner la priorité à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix en nous attaquant aux causes profondes des conflits. Enfin et surtout, nous devons faire respecter le droit international et la Charte des Nations Unies en tant que principes directeurs. Nous devons veiller à ce que les décisions et les actions du Conseil respectent ces principes et contribuent à la paix et à la stabilité dans le monde. Notre objectif doit être d'éviter l'application sélective du droit international. À l'approche du Sommet de l'avenir, faisons en sorte que cet événement soit véritablement tourné vers l'avenir, et non vers le passé.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le monde tel qu'il est en 2024 est très différent

de celui de 1945, mais les défis auxquels nous sommes confrontés ne sont pas moins considérables. Le nombre de pays engagés dans un conflit n'a jamais été aussi élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous sommes confrontés à une crise climatique et les avancées scientifiques et technologiques soulèvent de nouvelles questions auxquelles nous devons répondre. Il est indispensable que l'ONU soit adaptée au XXI^e siècle pour pouvoir relever ces défis. Je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, nous avons besoin de systèmes revitalisés, plus inclusifs et plus réactifs pour honorer ces priorités importantes, notamment les objectifs de développement durable et la réforme de l'architecture financière internationale. C'est pourquoi le Royaume-Uni est déterminé à faire du Sommet de l'avenir de septembre un succès et à réaliser son potentiel pour fixer un nouveau cap ambitieux pour l'ONU. Nous reconnaissons également que les membres assis autour de cette table doivent être plus représentatifs du monde d'aujourd'hui, et c'est pourquoi nous appuyons depuis longtemps la réforme du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que le Conseil s'acquitte de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous regrettons que les récentes résolutions 2735 (2024) et 2736 (2024), appelant à un accord de cessez-le-feu à Gaza et à une désescalade à El-Fasher et dans ses environs, au Soudan, n'aient pas encore été pleinement mises en œuvre. Nous appelons toutes les parties à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que ces résolutions soient mises en œuvre afin d'éviter de nouvelles souffrances humaines. En tant que membres du Conseil, nous avons également la responsabilité d'honorer nos propres engagements. Il est donc primordial que le Gouvernement russe cesse de s'approvisionner en armes auprès de la République populaire démocratique de Corée, en violation des résolutions du Conseil, et qu'il mette fin à ses tentatives de perturber l'action de l'ONU en Afrique, notamment en mettant un terme aux actions ciblées des supplétifs russes contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Troisièmement, nous devons défendre la Charte des Nations Unies. Alors que le Ministre russe nous explique comment il pense que l'ordre mondial peut devenir plus juste, plus démocratique et plus durable, son armée bombarde systématiquement les civils en Ukraine dans le cadre d'une guerre d'agression non provoquée et menée en violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

En quoi est-il juste de vouloir annexer le territoire d'un autre pays ? En quoi est-il démocratique de vouloir conquérir le peuple d'un autre pays ? En quoi est-il durable de livrer une guerre qui a tué ou blessé plus de 500 000 des propres citoyens de la Russie ?

La guerre en Ukraine est un rappel brutal du type d'ordre mondial que la Russie recherche en réalité : un monde où la force fait le droit et où les États puissants peuvent malmenier et envahir d'autres pays en toute impunité.

Le Royaume-Uni n'acceptera pas ce genre de monde. Nous resterons indéfectiblement aux côtés de l'Ukraine. Nous appuyons son aspiration à une paix juste et durable, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, et nous l'appuyons lorsqu'elle exige que des comptes soient rendus. Nous continuerons de plaider sans relâche pour un multilatéralisme effectif et de défendre les principes au cœur de la Charte des Nations Unies.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat opportun sur le thème « Coopération multilatérale dans l'intérêt d'un ordre mondial plus juste, plus démocratique et plus durable ». La Sierra Leone se félicite de ce débat, non seulement parce que nous célébrerons bientôt le quatre-vingtième anniversaire de l'ONU, institution multilatérale la plus indispensable de notre époque, mais aussi parce qu'il donne une occasion de repenser et de redéfinir notre cadre de coopération en l'ancrant dans l'équité, la démocratie et la durabilité.

Aujourd'hui plus que jamais, nos efforts collectifs sont essentiels pour naviguer les écueils de notre monde interconnecté. Les nations n'ont pas la capacité de régler individuellement les problèmes auxquels nous sommes confrontés, des changements climatiques aux crises sanitaires mondiales, en passant par les conflits ou les inégalités économiques. Ils exigent une démarche multilatérale robuste, coordonnée et inclusive.

La composition actuelle de l'ONU – 193 États Membres issus de régions et de cultures diverses – montre que les États Membres savent combien le système multilatéral fondé sur le droit international est important pour sauvegarder la souveraineté et l'indépendance des États et pour promouvoir et défendre les intérêts communs et autres causes cruciales. Nous devons donc prendre la résolution de tirer parti de cette unité dans la diversité pour atteindre les objectifs de l'Organisation : maintenir la paix et la sécurité internationales, promouvoir et

protéger les droits humains fondamentaux et coopérer pour instaurer le développement durable.

Aujourd'hui, toutefois, nous sommes mis au défi de proposer des idées novatrices et de créer des mécanismes crédibles qui permettront de mettre fin pacifiquement à tous les conflits, de maintenir la paix et la sécurité, de promouvoir le progrès social, les droits humains et les libertés fondamentales et d'assurer un meilleur niveau de vie à l'humanité.

Nous n'avons que peu d'options pour relever ces défis, si ce n'est renforcer le multilatéralisme fondé sur la Charte des Nations Unies et le droit international. À cet égard, le Conseil de sécurité doit réfléchir à des mesures de réforme propres à conforter notre obligation collective de défendre les buts et principes qui sont le socle de l'Organisation et que consacre la Charte.

Nous ne pouvons pas plaider pour un monde juste, démocratique et durable cependant que l'Afrique, continent sur lequel portent plus de la moitié des délibérations du Conseil de sécurité, reste exclue de la catégorie de ses membres permanents et sous-représentée parmi ses membres élus, lui qui est l'organe responsable au premier chef des questions de paix et de sécurité internationales, sur lesquelles il rend des décisions contraignantes. L'injustice historique faite à l'Afrique doit être corrigée, et nous attendons avec impatience le débat sur cette question importante pendant la présidence sierra-léonaise du Conseil de sécurité au mois d'août.

Un engagement contraignant a été pris, celui d'édifier une société mondiale plus juste, plus inclusive et plus égalitaire que celle dans laquelle nous vivons aujourd'hui. En conséquence, nous devons nous engager à soutenir et faciliter la coopération multilatérale, dans l'intérêt d'un ordre mondial juste, démocratique et durable, avec l'ONU en son centre.

C'est pourquoi il est primordial, pour promouvoir et soutenir les trois piliers de l'action de l'ONU, de respecter l'interdiction de l'emploi de la force, de préserver et de renforcer les valeurs incarnées par le règlement pacifique des différends, de défendre la dignité de l'humanité et d'engager un développement économique véritablement durable grâce à la coopération internationale, comme le prévoient la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, et comme l'a réaffirmé le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Comme tenu de ces éléments, je voudrais souligner quatre points majeurs.

Premièrement, c'est important, un monde juste exige d'être indéfectiblement attaché à l'état de droit. Veiller au respect et à la primauté du droit international et à l'état de droit au niveau international est incontournable. En effet, il va de soi que, pour que le multilatéralisme soit pérennisé et renforcé, les États honorent impérativement les obligations que leur font la Charte et le droit international, en se gardant d'appliquer le droit de manière sélective.

Pour renforcer le multilatéralisme par le truchement du droit international et de l'état de droit, les États sont également invités à recourir, ou à continuer de recourir, aux tribunaux internationaux, en particulier la Cour internationale de Justice, pour traiter d'éventuels intérêts communs de portée internationale. Cela pourrait être envisagé comme la mise en pratique du droit international dans le multilatéralisme, ce qui assurerait la justice et l'application du principe de responsabilité dans le règlement des différends juridiques. Le règlement judiciaire des différends donne corps au paragraphe 3 de l'Article 2 et à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, s'agissant de renforcer la règle du droit international.

Deuxièmement, un ordre mondial démocratique doit être axé sur les principes de transparence, de responsabilité et de participation inclusive. La démocratie ne se limite pas à être un système de gouvernance, c'est le socle sur lequel repose le principe de l'égalité souveraine des États. Appuyer les pratiques démocratiques et les processus transparents au niveau international permet une participation et une appropriation de tous, ce qui porte un coup d'arrêt aux paradigmes des inégalités et iniquités et empêche l'érosion du principe démocratique de l'égalité souveraine. Il est impératif que le pluralisme soit renforcé, en veillant à ce que la voix de tous les acteurs des relations internationales soit entendue.

Troisièmement, nous reconnaissons que la durabilité est le fondement d'un ordre mondial porteur de longévité et de prospérité pour les générations futures. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques nous donnent une feuille de route. En outre, le Sommet de l'avenir est pour nous l'occasion de tracer, au plus haut niveau, un programme ambitieux non seulement pour forger un nouveau consensus international, mais aussi pour établir un nouvel accord mondial sur des solutions multilatérales, en nous engageant à améliorer le présent et à préserver l'avenir.

Nous devons donc accélérer nos efforts pour lutter contre les changements climatiques, promouvoir le développement durable et protéger la biodiversité de notre

planète. Il s'agit notamment d'encourager l'innovation dans les technologies vertes, de rehausser la coopération mondiale sur les questions environnementales, de promouvoir concrètement le renforcement des capacités et le transfert de technologies et de veiller à ce que la croissance économique ne se fasse pas au détriment de la santé de notre planète.

Quatrièmement, il est impératif de souligner le rôle des institutions de Bretton Woods que sont le Fonds monétaire international et la Banque mondiale dans la création d'un monde juste, équitable et durable. Ces institutions ont été mises sur pied pour promouvoir la coopération et la stabilité économiques internationales. Toutefois, le paysage économique mondial a évolué, et ces institutions doivent évoluer elles aussi. Nous devons veiller à ce que leurs politiques et pratiques soient conformes aux principes d'équité, de durabilité et de gouvernance démocratique. Elles doivent aider les États et les gouvernements à respecter leurs contrats sociaux. Leurs programmes ne doivent pas creuser un abîme entre les citoyens et leurs gouvernements, en exacerbant d'éventuelles tensions.

Le fardeau de la dette qui pèse sur les pays en développement est une question sur laquelle nous devons nous pencher d'urgence. Nombre de pays sont pris au piège d'un cycle d'endettement qui inhibe leurs perspectives de développement et exacerbe la pauvreté et les inégalités. L'annulation et le traitement complet de la dette ne sont pas seulement des nécessités économiques, mais des moyens de remédier à certaines causes profondes des conflits. En allégeant la dette, nous permettons à ces nations d'investir dans la santé, l'éducation, les infrastructures et le développement durable, favorisant ainsi la stabilité et la prospérité mondiales. La soutenabilité de la dette doit être la pierre angulaire de nos efforts multilatéraux. Nous devons œuvrer en faveur d'une architecture internationale équitable et transparente en matière de prêts souverains et de dette, afin d'éviter de futures crises de la dette et de garantir une gestion responsable des emprunts. À cette fin, il importe notamment de promouvoir des pratiques de prêt et d'emprunt responsables, d'améliorer la transparence de la dette et d'élaborer des mécanismes pour procéder à une restructuration équitable et ordonnée de la dette.

Pour réaliser ces objectifs, le multilatéralisme est notre outil le plus puissant. L'ONU, dotée d'une légitimité unique et d'un pouvoir fédérateur, doit être à l'avant-garde de la promotion de la coopération internationale. Nous devons réformer et redynamiser nos institutions multilatérales afin qu'elles soient plus efficaces et représentatives et qu'elles répondent aux besoins de tous les

États Membres. Il faut notamment remédier aux disparités dans les structures de gouvernance mondiale et garantir une représentation équitable des pays en développement, en particulier les pays d'Afrique. Notre détermination collective à renforcer notre coopération multilatérale doit être l'objectif immédiat. Notre inaction portera atteinte à la dignité de l'humanité. À cet égard, la Sierra Leone réaffirme son attachement aux principes, aux idéaux et aux objectifs de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à souligner que si les problèmes de notre époque sont formidables, ils ne sont pas insurmontables. En choisissant la coopération multilatérale, nous pouvons créer un monde plus juste, plus démocratique et plus durable. Nous devons réaffirmer notre attachement à ces principes et travailler ensemble pour construire un avenir qui reflète les plus hautes aspirations de l'humanité.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Il est remarquable et surréaliste que cette séance sur le multilatéralisme et l'ordre mondial ait été convoquée en tant qu'événement phare de la présidence russe du Conseil de sécurité, car ce pays nous a fourni une quantité presque douloureuse d'éléments de réflexion sur le sujet. Compte tenu de la frustration que nous ressentons face aux conflits tenaces, à la violence et aux menaces à la paix et à la sécurité internationales qui persistent dans le monde, comme la guerre en Ukraine, la crise à Gaza et les violations répétées des résolutions du Conseil de sécurité par la République populaire démocratique de Corée, nombreux sont ceux qui affirment que l'ONU et le multilatéralisme sont devenus futiles. Et il est vraiment frustrant de constater que, dans la pratique, l'ONU a été conçue pour être impuissante au cas où un membre permanent du Conseil de sécurité déciderait de recourir à la force en violation de la Charte des Nations Unies et serait déterminé à faire en sorte d'échapper aux conséquences que cela devrait entraîner. Cela ne signifie pas pour autant que nous devons renoncer à l'ONU ou au multilatéralisme.

Même sans décisions contraignantes, l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, continuent d'offrir un espace important pour l'échange de vues entre États Membres et l'élaboration d'un discours approprié pour la communauté internationale. L'ONU peut servir de porte-voix pour faire comprendre clairement au monde entier que toute violation de la Charte par un État Membre est inacceptable, ce qui permettrait de contrecarrer les ambitions des auteurs de violations et nous orienterait dans la bonne direction. Selon nous, cet espace diplomatique multilatéral durable est encore plus important dans le

contexte de scepticisme et de chaos croissants auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. À cet égard, je voudrais mettre en avant les points suivants.

Premièrement, la diversité doit être encouragée de manière à promouvoir les valeurs universelles. Pour relever les défis mondiaux, il est essentiel de respecter l'histoire, la culture et le niveau de développement économique de chaque pays, ainsi que les différents systèmes politiques. Nous devons en tout temps nous écouter sincèrement les uns les autres, et nous devons faire en sorte d'approfondir notre compréhension mutuelle. Cependant, nous devons également nous rappeler que nous sommes, après tout, de la même espèce – une seule humanité – même en temps de conflit, de guerre et lorsque nous sommes animés d'une haine profonde de l'autre. L'essence de l'humanité que nous partageons transcende toutes les autres différences culturelles, politiques et historiques. De même, nos valeurs fondamentales et universelles ne sont pas négociables et doivent être respectées en toutes circonstances. Par exemple, l'exécution publique de dizaines de lycéens qui aurait eu lieu en Corée du Nord la semaine dernière pour avoir regardé des séries sud-coréennes, et la condamnation de Nord-Coréens à des travaux forcés pour avoir préparé leur repas avec du riz en bouteille envoyé par des organisations non gouvernementales sud-coréennes à des fins humanitaires, sont tout simplement intolérables. Ces actes brutaux du régime ne peuvent, et ne doivent, pas être expliqués ou compris en termes de diversité ou de différences de gouvernance. Il est absurde de prôner la diversité tout en sapant nos valeurs communes universelles.

Deuxièmement, nous devons préserver et utiliser efficacement les outils multilatéraux que l'ONU a mis au point au fil des décennies et dont nous disposons. Pour beaucoup, les opérations de paix des Nations Unies restent un élément central des interventions menées par l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité. Nous demandons instamment que ces missions bénéficient d'un appui total, tant en termes de mandats que de ressources, afin de mieux protéger les civils, de prévenir les conflits, d'instaurer l'état de droit et de promouvoir les droits humains. Comme le stipule le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, les régimes de sanctions du Conseil de sécurité restent également un instrument important prévu par la Charte pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Les sanctions doivent être plus ciblées et plus efficaces, et il faut réduire au minimum leurs conséquences humanitaires involontaires. Dans le même temps, nous devons veiller à ce que ces mesures soient suffisamment efficaces pour atteindre

l'objectif visé, en gardant à l'esprit le fait que chaque régime de sanctions a sa propre histoire et son propre contexte. Saper ces régimes, y compris leurs mécanismes de suivi, sans raison valable ou à des fins intéressées, ne peut que compliquer et déstabiliser davantage les situations. À cet égard, la dissolution unilatérale par la Russie, en mars, du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) (voir S/PV.9591) a montré la manière dont les graves violations des résolutions du Conseil par un membre permanent, notamment via le commerce d'armes avec la Corée du Nord, peuvent entraîner la destruction d'une institution indispensable du Conseil. Un mensonge en entraîne un autre, et un crime en engendre un autre.

Cela m'amène au point suivant, à savoir qu'il faut garantir l'application du principe de responsabilité pour les décisions et les accords. La note de cadrage (S/2024/537, annexe) pour la séance d'aujourd'hui nous demande si l'ordre international doit être fondé sur un paradigme polycentrique ou unipolaire. Mais selon nous, cette question porte sur la manière dont nous analysons un phénomène existant, et non sur un choix. Que nous vivions dans un monde multipolaire ou non, ce qui importe, c'est que nous parvenions à y instaurer une paix durable. Nous avons pu observer les conséquences de l'ordre, ou plutôt du désordre, multipolaire des années 1920 et 1930. Nous devons avoir pour objectif commun de faire en sorte que cette histoire ne se répète pas.

L'un des moyens d'y parvenir est de veiller à ce que l'ONU fasse mieux que la Société des Nations et de s'en tenir, dans la mesure du possible, aux règles et principes que nous avons adoptés, y compris la Charte et les résolutions du Conseil de sécurité. C'est ce que nous pouvons choisir. Ces règles doivent s'appliquer à tous de manière équitable et cohérente. Il doit également être clair que les violations entraîneront des conséquences et ne resteront pas impunies. Ce n'est qu'à cette condition que l'état de droit pourra être instauré. En particulier, il est primordial que les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, tels que le non-recours à la force, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres nations et la promotion des droits humains, soient respectés aux quatre coins du monde, sans laisser de vide. Il n'existe aucune préoccupation prétendument légitime qui justifie de violer ces principes fondamentaux.

Dans la perspective du Sommet de l'avenir, nous ne voulons pas que les générations futures se souviennent de l'époque actuelle comme d'une ère sombre du multilatéralisme. Au contraire, nous devons la considérer comme un moment clé où nous aurons surmonté les critiques sur

la futilité du multilatéralisme en promouvant ensemble et résolument nos valeurs universelles communes.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se réjouissent de l'occasion qui nous est donnée de nous réunir pour discuter de cette question sérieuse ayant trait à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'à la coopération multilatérale, même si cette séance a été organisée par un membre du Conseil qui a montré à maintes reprises qu'il ne prenait pas la question au sérieux. Et en fait, en écoutant la déclaration du représentant de la Russie, j'ai cru que je m'étais trompée de salle, car il semblait s'agir d'une séance organisée pour se plaindre des États-Unis et de l'Occident, et j'ai à peine entendu le mot « multilatéralisme ».

Comme nos collègues le savent tous, les États Membres sont invités à faire don d'œuvres d'art à l'ONU. Ces cadeaux officiels sont censés incarner parfaitement les idéaux des Nations Unies, les valeurs énoncées dans leur charte. Les membres se demanderont peut-être pourquoi je parle de cela. Eh bien, en dehors de cette salle, à l'extrémité est de la pelouse Nord de l'ONU, se trouve le cadeau offert par la Russie en 1959. Il s'agit d'une statue de bronze représentant un homme qui martèle son épée pour en faire un soc de charrue, transformant ainsi une arme de guerre en un outil au service du bien commun et privilégiant la sécurité alimentaire et la prospérité agricole plutôt que la destruction. Il est donc ironique qu'aujourd'hui, le pays même qui a érigé cette statue, cette affirmation des idéaux de l'ONU, est activement engagé dans une guerre d'agression contre son voisin ; une guerre qui fait de la nourriture une arme, aggravant l'insécurité alimentaire non seulement pour les Ukrainiens, mais aussi pour des dizaines de millions de personnes souffrant de la faim dans le monde ; une guerre qui nuit gravement à la production d'électricité en Ukraine et qui risque de laisser des centaines de milliers de personnes dans le froid cet hiver ; une guerre qui a tué des milliers d'innocents, dont des dizaines pas plus tard que la semaine dernière dans un hôpital pédiatrique de Kiev ; une guerre qui a facilité le transfert illégal de milliers et de milliers de personnes, y compris des enfants, hors de leurs foyers ; et une guerre qui a poussé Moscou à recourir à la politique de la corde raide nucléaire et à violer les obligations que lui imposent les sanctions internationales.

Bien entendu, le comportement odieux de la Russie a commencé bien avant son invasion à grande échelle en 2022. Ainsi, Poutine a utilisé des êtres humains comme monnaie d'échange et continue de le faire à ce jour. Je pense à la famille et aux amis de Trevor Reed, de Brittney

Griner, d'Evan Gershkovich et de Paul Whelan, ainsi qu'à d'autres, des personnes détenues pour avoir fait leur travail, ou même simplement pour s'être trouvées au mauvais endroit au mauvais moment, et utilisées comme des pions humains.

L'année dernière, le Conseil a eu le privilège d'accueillir la sœur de Paul, Elizabeth, dans la galerie publique. Et j'ai demandé au Ministre Lavrov de penser à la douleur unimaginable de la jeune femme, qui n'a plus vu son frère depuis quatre ans, de la regarder dans les yeux et de voir sa souffrance. Aujourd'hui, plus de 2 000 jours après avoir vu sa famille pour la dernière fois, Paul est toujours enfermé dans une colonie pénitentiaire russe. Et je veux donc regarder le Ministre Lavrov dans les yeux pendant qu'il regarde son téléphone et lui dire que nous ne relâcherons pas nos efforts tant que Paul et Evan ne seront pas rentrés à la maison et que la Russie n'aura pas mis fin une fois pour toutes à la pratique barbare qui consiste à détenir des pions humains. Et c'est une promesse.

Il est évident que l'hypocrisie affichée sur la pelouse Nord de l'ONU par un pays qui a choisi de marteler des socs de charrue pour en faire des épées n'a d'égale que l'hypocrisie dont il fait preuve au Conseil, aujourd'hui comme chaque jour. Aujourd'hui, nous nous réunissons sous le prétexte d'adopter et d'améliorer le multilatéralisme et de renouveler notre engagement en faveur du droit international. Pourtant, à l'heure où nous parlons, la Russie continue d'éroder la confiance dans nos institutions, tout en violant délibérément et de manière flagrante les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies : l'intégrité territoriale, le respect des droits humains et la coopération internationale. Ce sont là nos valeurs, les principes communs que chacun d'entre nous a convenu de respecter. Ils ont servi de base aux plus grands triomphes de l'ONU. Nos principes communs nous ont aidés à prévenir la prolifération nucléaire et les atrocités criminelles. Ils nous ont aidés à bâtir la paix après des années de conflit et à fournir une aide humanitaire aux personnes qui en ont désespérément besoin.

Mais que les choses soient bien claires : je ne suis pas naïve. L'ONU n'est pas parfaite. Elle est le reflet d'un monde profondément imparfait, rempli de conflits et de contradictions. Les débats que nous avons dans cette salle existent également en dehors de celle-ci. Et pourtant, cette institution perdure, le multilatéralisme perdure, parce que nous avons besoin qu'elle perdure. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies efficace pour relever les défis sans frontières qui nous concernent tous.

Plus encore, l'ONU perdure parce que les peuples et les pays continuent à voir ses promesses. Et même dans les moments les plus sombres de ces dernières années, ces peuples et ces pays ont apporté des lueurs d'espoir, nous permettant de vivre des moments où le multilatéralisme l'a emporté sur l'isolationnisme, où l'espoir l'a emporté sur le cynisme. Et je pense à la réponse mondiale face à l'agression russe. Au lendemain de l'invasion russe à grande échelle, 143 États Membres de l'ONU se sont réunis pour affirmer l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine.

À maintes reprises, la grande majorité des membres du Conseil ont dénoncé la guerre illégale, non provoquée et inutile menée par la Russie, ainsi que tous ceux qui lui donnent les moyens de la mener. Et dans les instances multilatérales du monde entier, notamment à la Conférence de haut niveau sur la paix en Ukraine qui a eu lieu le mois dernier en Suisse, les dirigeants se sont engagés en faveur du relèvement, de la reconstruction, de la réforme et de la modernisation de l'Ukraine, ainsi qu'en faveur de négociations de bonne foi en vue d'une paix juste et durable, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Dans tous ces efforts, les États-Unis ont été inspirés par le courage et la résilience extraordinaires du peuple ukrainien, des citoyens ordinaires prêts à tout risquer pour protéger les valeurs qui leur sont chères, à savoir la démocratie et la justice, l'égalité et l'humanité, et la paix et la sécurité, les valeurs mêmes pour lesquelles nous avons tous le privilège, et en fait la responsabilité, de nous battre ici dans cette salle.

L'ONU a besoin d'une réforme, pas d'un boulet de démolition, et certainement pas d'une réforme accompagnée d'appels hypocrites à la coopération. Elle a plutôt besoin d'une évolution concrète et positive, d'une action réelle, d'un changement réel, afin de rendre cet organe aussi efficace, efficient et inclusif que possible. Ainsi, face aux discours clivants de la Russie, à ses attaques contre une architecture internationale que nous avons tous contribué à façonner et à ses violations flagrantes en Ukraine et dans le monde entier, celles et ceux d'entre nous qui sont résolus à progresser, à la fois au sein de cette institution et au-delà, peuvent faire davantage. En fait, nous devons faire davantage.

Pour leur part, les États-Unis sont déterminés à moderniser et à renforcer cette institution, et plus largement le système multilatéral, afin de mieux refléter les priorités de tous les États Membres, y compris les pays en développement, qu'il s'agisse de travailler avec les

actionnaires des banques multilatérales de développement pour lever les obstacles économiques à la réalisation des objectifs de développement durable, ou de mettre tout leurs poids derrière les efforts visant à réformer le Conseil de sécurité lui-même, tout en promouvant l'application du principe de responsabilité et la transparence et en veillant à ce que cet organe intègre des points de vue géographiquement divers, notamment une représentation permanente du monde du Sud. C'est la raison pour laquelle j'ai mené une série de vastes consultations sur la réforme du Conseil, effectuant une tournée auprès des États Membres, des groupes de réforme, des groupements d'intégration régionales et d'autres systèmes institutionnels pour écouter leurs idées. Et c'est la raison pour laquelle nous continuerons de nous entretenir avec nombre d'interlocuteurs pour veiller à ce que le Conseil de sécurité soit adapté au XXI^e siècle.

Créer ce changement et faire respecter l'ordre international fondé sur des règles, tel que défini par la Charte, ne s'excluent pas mutuellement. Au contraire, ils se renforcent mutuellement. Ainsi, tout en œuvrant à la réforme des systèmes multilatéraux, nous respecterons notre engagement envers la communauté internationale, qu'il s'agisse de la Charte ou d'autres traités et conventions, du droit international humanitaire ou des règles de l'Organisation mondiale du commerce. Non pas, comme pourrait l'affirmer mon homologue russe, pour rabaisser les autres nations, mais plutôt pour les aider à se renforcer et pour veiller à ce que chacun respecte les règles et que celles-ci soient équitables pour tous, y compris pour les pays en développement qui sont utilisés et exploités par la Russie depuis bien trop longtemps.

À cette fin, nous défendrons les droits humains universels fondamentaux qui sont au cœur même de cet ordre international : la liberté de conviction et de religion, la liberté d'expression et de réunion pacifique, indépendamment de l'identité de chacun, de son lieu de naissance, de ce qu'il possède ou de sa façon de prier. Nous sommes déterminés à rechercher des solutions pacifiques aux conflits dans le monde entier, tout en travaillant sans relâche pour promouvoir la diplomatie, étendre et accélérer les efforts humanitaires, contribuer aux efforts de reconstruction et non seulement répondre aux crises d'aujourd'hui, mais aussi chercher à les prévenir. Nous allons également renouveler notre engagement à atteindre les objectifs de développement durable, à guérir le climat, à mettre fin à la pauvreté et à la faim, à lutter contre la corruption, à semer l'équité et la justice là où elles sont mises à mal, et à concrétiser le type de changement

monumental que nous sommes les seuls à pouvoir accomplir, en tant que communauté mondiale unie.

Voilà notre mission. C'est pour faire face à une situation comme celle que nous connaissons aujourd'hui que l'ONU a été créée. Nous devons donc nous mobiliser pour défendre la Charte et les principes fondamentaux de souveraineté, d'intégrité territoriale, de paix et de sécurité qu'elle consacre. Nous devons accepter le multilatéralisme pour ce qu'il est, c'est-à-dire non pas un mot à la mode et bien pratique dans le milieu politique, mais un moyen de réaliser des progrès réels sur les questions qui nous concernent tous. Enfin, nous devons transformer les épées en socs de charrue, c'est-à-dire abandonner les conflits au profit du bien commun, et créer ensemble un monde plus pacifique et plus prospère pour chacun d'entre nous.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie la représentante des États-Unis de sa déclaration haute en couleur.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Le droit international et la Charte des Nations Unies, qui reposent sur le respect de tous les droits humains fondamentaux, constituent le socle du multilatéralisme. Ils sont les principes directeurs de la diplomatie et des relations internationales. Nous devons rester attachés à tous les principes fondamentaux du droit international et insister pour qu'ils soient considérés non pas comme contradictoires, mais comme complémentaires. Face à des défis mondiaux sans précédent, il est impératif que nous les respections avec encore plus de vigueur.

Les conflits ont gagné en intensité et en volume avec l'apparition de facteurs de risque et multiplicateurs de menace variés. Il s'agit notamment des changements climatiques, qui exacerbent divers problèmes tels que la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, la réduction de l'offre de produits alimentaires et l'escalade des conflits qui en découle. Les droits humains sont de plus en plus restreints et violés, et les inégalités se creusent. Cela met en lumière l'importance de la coopération multilatérale, qui est cruciale pour relever efficacement ces défis mondiaux. Malte reste attachée au multilatéralisme, fondé sur le droit international et la Charte, pour y parvenir. Dans le contexte actuel, nous réaffirmons qu'il est particulièrement important de renforcer la coopération entre les organisations multilatérales aux niveaux international et régional, avec l'ONU au centre de cet effort. Le système doit continuer d'évoluer pour répondre aux défis d'aujourd'hui. Il est fondamental de veiller à ce que cette évolution garantisse et facilite la participation pleine, égale, effective et en toute sécurité des

femmes, afin de promouvoir des mesures et des accords porteurs de transformation en matière de genre.

Nous pensons que le Sommet de l'avenir offre à tous les États une occasion capitale de renouveler leur engagement en faveur du multilatéralisme, sur la base d'une interprétation de bonne foi du droit international et de la Charte, avec l'ONU en son centre. La paix et la sécurité, le développement durable et le respect des droits humains sont intrinsèquement liés. Nous devons donc accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et promouvoir et défendre l'universalité et l'indivisibilité des droits humains dans le système des Nations Unies, tout en restant déterminés à renforcer la justice transitionnelle et l'application du principe de responsabilité pour les atteintes graves au droit des droits humains et les violations du droit international humanitaire. Malte continuera donc de défendre avec force l'intégrité, l'indépendance et la fonctionnalité des mécanismes des Nations Unies chargés de la protection des droits humains et d'appuyer fermement la Cour pénale internationale et les autres mécanismes judiciaires internationaux.

Il ne peut y avoir de paix et de sécurité si le droit international et la Charte ne sont pas respectés dans leur intégralité. À cet égard, nous devons souligner le mépris flagrant dont la Fédération de Russie continue de faire preuve à leur égard dans le cadre de son agression non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, qui a fait des centaines de milliers de morts et de blessés, dont de nombreux civils, et qui a donné lieu à de graves violations contre des enfants, à la destruction d'infrastructures civiles, y compris des écoles et des hôpitaux, et à des pénuries alimentaires à l'échelle mondiale. Nous saisissons cette occasion pour exhorter une nouvelle fois la Fédération de Russie à retirer immédiatement et sans condition ses forces militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et à choisir le dialogue et la diplomatie, les seuls outils à même d'instaurer réellement la stabilité dans la région.

Pour terminer, le multilatéralisme fondé sur le droit international et la Charte, dans le respect des droits humains fondamentaux, est le seul moyen de se montrer à la hauteur des défis mondiaux actuels. Malte reste déterminée à œuvrer en ce sens.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Aucun pays ne peut régler à lui seul les différents problèmes mondiaux complexes d'aujourd'hui, que les autres membres du Conseil ont déjà mentionnés. Nous avons

besoin d'une action collective et multilatérale, et l'ONU doit être au cœur de cette action. Le multilatéralisme ne fonctionne que lorsque les États Membres travaillent ensemble sur la base de la confiance mutuelle et de la coopération. Face à la diversité des points de vue et des positions de chaque pays sur différentes questions, ce qui nous unit est notre attachement collectif aux principes fondamentaux du droit international, y compris la Charte des Nations Unies.

Il y a une ironie tragique et une hypocrisie flagrante dans le fait que ce débat, qui porte sur la manière d'améliorer le fonctionnement du multilatéralisme, est organisé sous la présidence russe du Conseil de sécurité. D'une part, dans la note de cadrage pour ce débat public (S/2024/537, annexe), la Russie souligne l'importance d'assurer l'engagement à respecter les buts et les principes énoncés dans la Charte, la nécessité de rétablir un climat de confiance et de dialogue, la préoccupation suscitée par la fréquence de l'emploi de la force et l'agrandissement des zones de conflit, et la nécessité d'assurer une sécurité égale et indivisible pour tous. D'autre part, son agression contre l'Ukraine va à l'encontre de tous ces objectifs et constitue une atteinte manifeste à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, qui sont des valeurs fondamentales du droit international. La guerre d'agression non provoquée contre un État souverain par un membre permanent du Conseil de sécurité est une violation flagrante de la Charte et des résolutions du Conseil de sécurité, y compris celles concernant la Corée du Nord, et constitue une menace pour la paix et la sécurité mondiales. Le recours incessant à l'exercice ou à la menace du droit de veto dans le contexte de cette agression a empêché le Conseil de prendre des décisions et d'entreprendre une action collective, paralysant et discréditant le Conseil au moment où le monde avait le plus besoin qu'il assume ses responsabilités. Comment la Russie peut-elle critiquer l'approche sélective des autres en matière d'application du droit international et d'imposition de mesures arbitraires, tout en violant à gré le droit international auquel elle dit qu'elle est attachée ?

En effet, aucun pays n'a un bilan irréprochable en matière de politique étrangère. Nous devons tous l'admettre et faire preuve d'humilité. Toutefois, quels que soient les reproches que la Russie tente de faire à d'autres, ils ne légitimeront jamais sa conduite illégale en ce qui concerne la situation en Ukraine et ne détourneront pas l'attention du monde de cette question. Comme le montrent les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'Ukraine, l'écrasante majorité des membres sait très bien qui est à blâmer.

La Russie doit, avant tout, retirer immédiatement et sans condition l'ensemble de ses forces et de son matériel du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous nous opposons fermement à toute tentative unilatérale visant à modifier par la force ou la coercition le statut pacifiquement établi d'un territoire, où que ce soit dans le monde, et nous réaffirmons que l'acquisition de territoires par la force est interdite par le droit international.

Nous devons renforcer l'ONU, qui est au cœur de la coopération multilatérale. En particulier, nous devons réformer rapidement le Conseil de sécurité pour qu'il reflète les réalités actuelles plutôt que celles d'il y a 80 ans. Il est essentiel d'accroître la représentation des régions non représentées et sous-représentées. Dans le même temps, être membre du Conseil n'est pas un privilège mais une responsabilité solennelle de maintenir la paix et la sécurité internationales au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU. Le Sommet de l'avenir est une occasion historique de faire le point sur nos discussions jusqu'à présent, en tant qu'États Membres, sur la réforme du Conseil de sécurité et de montrer au monde la voie à suivre compte tenu de l'urgence de la situation.

Nous ne doutons pas que l'ONU reste l'organisation internationale la plus importante, la plus légitime et la plus indispensable au sein de laquelle les questions les plus critiques du monde peuvent être discutées et débattues. L'avenir de l'ONU ne dépend que de nous. Nous avons beaucoup à faire. Faisons-le en toute légitimité.

M. de Rivièr (France) : Après la Seconde Guerre mondiale, la Charte des Nations Unies a créé un ordre international au service de la paix, fondé sur l'égalité souveraine des États, le respect du droit international, le non-recours à la force et le règlement pacifique des différends. Elle a confié au Conseil la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au service de cette ambition, nous ne connaissons qu'une méthode : le multilatéralisme, c'est-à-dire l'élaboration de règles universelles, auxquelles nous choisissons tous d'adhérer, afin de permettre l'émergence d'un ordre mondial plus juste, plus démocratique et plus durable.

La Russie ne peut appeler de ses vœux un tel ordre mondial tout en bafouant les principes fondamentaux du multilatéralisme. Pareille à un pompier pyromane, elle appelle à un ordre mondial plus juste, mais elle multiplie les violations de la Charte et met en péril notre système de sécurité collective. Alors que la Charte bannit le recours

à la force, sauf en cas de légitime défense ou sur autorisation du Conseil, elle y a eu recours illégalement contre la Géorgie en 2008, contre la Crimée et le Donbas en 2014, et elle conduit une guerre d'agression à grande échelle contre l'Ukraine depuis plus de deux ans. Elle continue ainsi de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, des règles fixées par la Charte et auxquelles, je crois, nous sommes tous attachés, y compris au-delà du Conseil.

Elle bafoue le droit international en ciblant de manière délibérée les civils et les hôpitaux. Elle bombarde systématiquement les infrastructures énergétiques et alimentaires ukrainiennes, privant sciemment la population civile de l'accès aux biens essentiels. Elle bafoue le droit international en déportant des enfants ukrainiens et en employant de manière systématique la torture et le viol comme armes de guerre, comme le relèvent la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine et la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine.

La Russie prétend renforcer la coopération multilatérale, mais elle viole les régimes de sanctions envers la Corée du Nord et l'Iran, en s'approvisionnant en armes et en munitions auprès de ces deux pays. Elle s'affranchit aussi des ordonnances de la Cour internationale de Justice, qui a demandé, dès mars 2022, qu'elle suspende ses opérations militaires en Ukraine.

Elle ignore enfin les résolutions de l'Assemblée générale, qui a condamné sans équivoque les violations de la Charte et l'a appelée à mettre fin sans délai à son agression ainsi qu'à retirer ses troupes d'Ukraine.

La défense d'un multilatéralisme efficace est bien sûr indispensable pour faire face aux défis globaux. Nos réponses aux enjeux sécuritaires, climatiques, sanitaires et technologiques ne peuvent être que collectives.

La France défend l'élargissement du Conseil de sécurité à de nouveaux États, dans ses deux catégories de membres, permanents et non permanents. Avec le Mexique, elle plaide pour un encadrement du droit de veto, afin de renforcer la capacité du Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités. Elle est mobilisée pour l'atteinte et la réalisation des objectifs de développement durable. Elle agit concrètement pour le climat, en portant un calendrier de sortie des énergies fossiles. Elle accueillera avec le Costa Rica la Conférence des Nations Unies sur l'océan en 2025. Elle continue d'appeler à lutter ensemble contre la pauvreté. C'est tout le sens du Pacte de Paris pour les peuples et la planète.

La France soutient les initiatives en faveur d'un multilatéralisme inclusif, que ce soit dans le cadre du Sommet de l'avenir, comme en matière de gouvernance numérique.

En conclusion, qu'il me soit permis de rappeler que la Russie a été un membre fondateur de cette organisation. Elle a été aussi dans le passé dans le camp du multilatéralisme. Elle ne l'est clairement plus aujourd'hui. Elle doit donc faire sans plus tarder le nécessaire pour en respecter à nouveau les règles et les principes.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'initiative de la Russie d'organiser ce débat public. Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Lavrov, qui préside la séance d'aujourd'hui.

L'édification d'un ordre mondial plus juste, plus démocratique et plus durable est un objectif commun de l'humanité. En 1945, afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre, nos ancêtres, dans l'esprit du multilatéralisme, ont créé l'Organisation des Nations Unies, l'organisation internationale la plus universelle, la plus représentative et qui la plus crédible, sur les ruines de la Seconde Guerre mondiale. La Charte des Nations Unies a posé la pierre angulaire de l'ordre international moderne, établi les normes fondamentales des relations internationales contemporaines, et incarne notre noble idéal d'œuvrer sans relâche à l'édification d'un ordre international juste et équitable. Depuis lors, un grand nombre de pays ont émergé de vagues d'indépendance et de libération nationales.

Il y a 70 ans, face à l'ombre de la guerre froide et à un monde divisé, s'est posé la question de savoir comment réaliser les idéaux communs inscrits dans la Charte des Nations Unies. Pour répondre à cette question et en écho à la tendance de l'époque, les dirigeants chinois ont mis en avant les cinq principes de la coexistence pacifique, à savoir le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, la non-agression mutuelle, la non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures de l'autre, l'égalité et les avantages mutuels, et la coexistence pacifique. Les cinq principes de la coexistence pacifique incarnent l'esprit de la Charte des Nations Unies et ont forgé la norme fondamentale des relations internationales selon laquelle les pays, grands ou petits, forts ou faibles, de l'Est ou de l'Ouest, doivent se traiter mutuellement dans le respect et l'égalité. Ces principes constituent par ailleurs une base idéologique importante pour rendre l'ordre international plus juste et plus équitable.

Depuis le début du XXI^e siècle, l'humanité poursuit sa quête d'un ordre international juste et équitable. Aujourd'hui, le paysage international est de plus en plus défini par la politique des blocs, l'économie mondiale fait face à des vents contraires à la mondialisation et la gouvernance internationale est de plus en plus fragmentée. L'humanité est à nouveau confrontée au choix historique de la voie à suivre. La proposition du Président Xi Jinping de bâtir une communauté de destin pour l'humanité a été présentée dans le but de promouvoir les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les Cinq principes de la coexistence pacifique, à la lumière des nouvelles circonstances. La Chine estime que pour promouvoir la mise en place d'un ordre international plus juste et plus équitable, des efforts doivent être déployés dans les six domaines suivants.

Premièrement, nous devons défendre l'égalité souveraine. Chaque pays doit pouvoir trouver sa place et jouer son rôle dans le système multipolaire. Nous devons œuvrer de concert pour promouvoir un monde multipolaire de manière équitable et ordonnée.

Deuxièmement, nous devons souscrire au principe de respect mutuel, tenir compte des intérêts fondamentaux et des préoccupations majeures de chacun, respecter les voies de développement et les modèles institutionnels choisis de manière indépendante par les peuples de tous les pays, et nous abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

Troisièmement, nous devons instaurer une sécurité commune fondée sur la loi objective de l'indivisibilité de la sécurité, régler les différends par le dialogue et résoudre les désaccords par la consultation, afin de construire une architecture de sécurité plus équilibrée, plus efficace et plus durable.

Quatrièmement, nous devons promouvoir le développement commun en favorisant une mondialisation économique inclusive, en accélérant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en nous efforçant d'atteindre l'objectif de ne laisser aucun pays ni personne de côté.

Cinquièmement, nous devons défendre l'équité et la justice, préserver l'autorité de l'ONU et le droit international, promouvoir une gouvernance mondiale caractérisée par des consultations approfondies et une contribution commune pour le bénéfice de tous, et renforcer la représentation et amplifier la voix des pays en développement.

Sixièmement, nous devons prôner l'ouverture et l'inclusion, promouvoir un dialogue sur un pied d'égalité,

les échanges et l'apprentissage mutuel entre les différentes civilisations, favoriser la compréhension mutuelle et l'amitié entre les peuples, et promouvoir les valeurs communes de l'humanité.

Dans le monde chaotique d'aujourd'hui, les discussions sur l'ordre international sont caractérisées par un large éventail de points de vue divergents, certaines vérités évidentes étant délibérément déformées, tandis que certains arguments spécieux sont devenus prédominants. À la lumière du thème du présent débat, je souhaite formuler les observations suivantes.

Premièrement, nous entendons souvent certains pays parler d'un ordre international fondé sur des règles. Mais de quel type de règles s'agit-il ? Et qui établit les règles ? Personne n'a apporté de réponse claire et précise à ces questions. Le fait est que le prétendu ordre international fondé sur des règles préconisé par certains a en réalité pour but de créer un autre système, en marge du système de droit international existant, et de chercher à légitimer le deux poids, deux mesures et l'exceptionnalisme. Je tiens à souligner qu'il n'existe qu'un seul ordre dans le monde, et c'est l'ordre international fondé sur le droit international. Il n'y a qu'un seul ensemble de règles, et ce sont les normes fondamentales qui régissent les relations internationales, ancrées dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il n'y a pas de place pour l'ambiguïté sur les questions de principe, et les positions doivent être clairement définies. Il est temps de s'affranchir de ces concepts qui visent à semer la confusion dans l'esprit du public.

Deuxièmement, dans le contexte de la crise en Ukraine et du conflit israélo-palestinien en cours, les pays sont très préoccupés par la sécurité commune internationale, et de nombreux pays et personnes épris de paix œuvrent sans relâche en faveur de la paix. Cependant, l'OTAN, bloc militaire régional hérité de la guerre froide, cherche à étendre sa sphère d'influence, ne reculant devant rien pour fabriquer des récits fallacieux, jetant de l'huile sur le feu partout, attisant la confrontation entre les différents camps, et rejetant même la responsabilité sur des pays extérieurs à la région pour les mettre en cause dans le dossier ukrainien. Cela va à l'encontre des efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la paix et les négociations. L'histoire a prouvé à l'envi que partout où l'OTAN exerce son influence, des troubles et le chaos s'ensuivent. La Chine conseille dès lors à l'OTAN et à certains pays de faire un examen de conscience et de cesser de semer le trouble en mettant en péril la sécurité commune aux dépens d'autrui.

Troisièmement, le développement commun et la sécurité commune se renforcent mutuellement. Ils constituent le fondement d'un ordre international solide, dans lequel le développement est la clef du règlement de tous les problèmes. Un ordre international juste et équitable ne peut être bâti dans un monde où les pays développés deviennent de plus en plus riches alors que les pays en développement restent à la traîne et enlisés dans la pauvreté. Nous devons répondre à la tendance générale de l'essor collectif du monde du Sud et réaliser des progrès notables dans des domaines tels que la réforme de l'architecture financière internationale et la gouvernance de l'intelligence artificielle, afin d'aider les pays en développement à rattraper leur retard et de leur donner les moyens de le faire. Certains pays ont élargi à l'excès le concept de sécurité nationale en construisant de petites cours entourées de hauts murs et en imposant sans discernement des sanctions unilatérales pour perturber les chaînes de production et d'approvisionnement mondiales, ce qui aboutira en définitive à une situation où il n'y aura pas de vainqueur, que ce soit sur le plan bilatéral ou multilatéral. Nous devons résister avec détermination à ces pratiques dévoyées.

Cette année et l'année prochaine, l'Organisation des Nations Unies organisera des manifestations importantes comme le Sommet de l'avenir et le quatre-vingtième anniversaire de sa création. Nous devons saisir ces occasions historiques et unir nos efforts pour resserrer les liens entre les membres de la communauté internationale sous le drapeau de l'ONU, pratiquer un véritable multilatéralisme et œuvrer sans relâche à la construction d'un ordre international juste, démocratique et durable.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Puisque nous sommes réunis pour discuter de l'état de préparation de notre système multilatéral pour faire face aux défis contemporains, je voudrais tout d'abord rappeler les paroles intemporelles du deuxième Secrétaire général de l'Organisation, M. Dag Hammarskjöld : « [l']ONU n'a pas été créée pour nous emmener au paradis, mais pour nous sauver de l'enfer ».

Malheureusement, c'est plutôt vers ce dernier que nous semblons nous diriger. Nous vivons dans un monde de statistiques sinistres, avec un nombre record de conflits en cours et de victimes parmi les civils, les enfants, les travailleurs humanitaires et médicaux et les journalistes. Les conflits ont porté le nombre de personnes déplacées de force à des niveaux sans précédent. Nous vivons une période de famine et de crise de la protection. Ce sont les femmes, les enfants et les personnes âgées qui paient le

plus lourd tribut. Les changements climatiques, la pénurie d'eau et la pollution mettent à rude épreuve les communautés du monde entier. Ces tendances négatives ne sont pas la conséquence d'un système multilatéral dépassé, mais plutôt de l'érosion du respect des principes qui le sous-tendent parmi certains États Membres de l'ONU, y compris, et c'est regrettable, un membre du Conseil de sécurité. Nous sommes témoins d'une violation flagrante de la Charte des Nations Unies dans le cadre de l'agression russe en Ukraine. D'effroyables violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme causent d'immenses souffrances aux civils à Gaza, au Soudan, en Ukraine et ailleurs. Nous assistons à un mépris flagrant des résolutions et des sanctions du Conseil de sécurité au Soudan, à Gaza, en République démocratique du Congo et en République populaire démocratique de Corée, pour ne citer que quelques exemples.

Le problème ne réside pas dans le système multilatéral construit autour de l'ONU. Le problème est que l'ordre international, fondé sur la force du droit, est écarté au profit du droit de la force. Nous ne pouvons pas et ne devons pas être d'accord sur toutes les questions dont le Conseil de sécurité est saisi, mais nous devons avoir une même compréhension des fondements d'un multilatéralisme efficace, qui, nous en sommes convaincus, doit reposer sur le respect de la Charte et du droit international, sans aucune condition. Cela suppose à tout le moins de régler pacifiquement les différends et de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'autres pays, ainsi que de protéger les civils et les infrastructures civiles en temps de guerre.

Nous ne sommes pas confrontés à une crise du multilatéralisme, mais plutôt à une crise de la volonté politique de se conformer et d'adhérer au système juridique international que nous avons construit ensemble et envers lequel nous nous sommes tous engagés. Le monde traverse une crise de confiance – la confiance dans le système et la confiance mutuelle. Par conséquent, la question qui se pose à nous n'est pas de savoir si nous avons besoin d'un nouveau système multilatéral, mais plutôt comment nous pouvons rétablir la volonté politique et la confiance afin de renforcer le système que nous avons construit avec diligence pendant des décennies. L'une des conditions préalables au rétablissement de la confiance est le plein respect et l'application des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Nous sommes fermement convaincus que nous devons réaffirmer notre attachement collectif à l'ordre juridique international établi en défendant la Charte des

Nations Unies, pierre angulaire de notre système multilatéral. La codification du droit international et son développement progressif doivent nous permettre de renforcer les mécanismes de conformité et l'application du principe de responsabilité afin de garantir que les États Membres respectent leurs obligations internationales.

Le système inclusif de l'ONU doit rester un mécanisme vivant, prêt à s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis de l'époque moderne. Nous devons avancer dans sa revitalisation et sa réforme. Le prochain Sommet de l'avenir nous offre une excellente occasion de le faire.

La Charte des Nations Unies a résisté à l'épreuve du temps, prouvant sa pertinence face à nombre de défis au cours des 80 dernières années. Par-dessus tout, elle continue de mériter que nous respections pleinement et sans condition les objectifs et les principes qui y sont énoncés. Il nous appartient maintenant d'utiliser efficacement les outils existants fournis par la Charte des Nations Unies et le droit international pour que notre avenir commun soit moins sombre.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat sur un sujet central pour la gouvernance mondiale. Il vient compléter les débats consacrés au multilatéralisme de ces dernières années.

Bien que près de 80 ans se soient écoulés depuis que nous avons adopté la Charte des Nations Unies en quête d'un monde plus pacifique et plus prospère, le nombre de conflits violents qui ont cours dans le monde est sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Deux milliards de personnes, soit un quart de l'humanité, vivent ainsi aujourd'hui dans des endroits touchés par la guerre et la violence. Il est évident que la Charte n'est pas appliquée, ce qui expose le multilatéralisme à une critique qui met en péril son existence même.

L'Équateur est convaincu que la bonne foi entre les États constitue la base du rétablissement de la confiance, pierre angulaire d'un multilatéralisme efficace, représentatif, inclusif et coopératif. En effet, aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut faire face seul à des défis transnationaux tels que la crise climatique, les pandémies, le terrorisme, la traite d'êtres humains et le trafic d'armes, de munitions et de drogues qui alimentent la criminalité transnationale organisée, ou encore les risques liés aux nouvelles technologies, parmi tant d'autres défis auxquels seule une coopération multilatérale revitalisée peut répondre.

Nous devons réaffirmer l'engagement à respecter les principes consacrés par la Charte et renforcés dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, en donnant la priorité aux droits humains ; à la prévention et au règlement pacifique des différends ; à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des États ; et à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Les membres permanents du Conseil ont la responsabilité particulière de préserver les principes et les valeurs sur lesquels le système multilatéral a été construit et d'empêcher qu'il soit davantage affaibli, sans privilégier leurs intérêts géopolitiques, car leurs actions individuelles ont une incidence décisive sur la gestion et l'image du Conseil de sécurité en tant qu'organe collégial.

Le récit dominant d'une critique de l'Organisation pour cause d'absence de résultats en raison de la fragmentation géostratégique occulte ses succès historiques notables, comme le fait d'avoir contribué au processus de décolonisation et à la non-prolifération des armes de destruction massive, à la promotion du progrès socioéconomique, au respect des droits humains et à la gestion du système humanitaire mondial.

L'ONU a également montré récemment qu'elle pouvait contribuer à combler les lacunes qui subsistent dans la gouvernance mondiale, comme dans le cas de l'adoption, en juin dernier, de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Par conséquent, nous ne pouvons ni ne devons baisser la garde. Nous devons insuffler un nouvel élan aux différents processus en cours et persévérer pour que l'architecture multilatérale s'adapte aux nouvelles réalités, en donnant la priorité aux besoins du monde en développement.

La première chose à reconnaître est l'existence d'une dette non réglée en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité. L'Équateur continuera d'appuyer une réforme ambitieuse et réaliste, sans nouveaux veto ni privilèges à perpétuité. Cela ne servirait à rien. Il nous faut une réforme centrée sur un modèle éthique de démocratie, fondée sur les principes de rotation des pouvoirs et de responsabilité, adaptée à la réalité et à la diversité du monde contemporain.

La plus grande dette de la communauté internationale, cependant, est celle de ne pas avoir reconnu ni

agi sur le lien inextricable entre la paix et le développement, ce qui exige une réforme globale de l'architecture multilatérale et en particulier des institutions financières internationales, qui, dans leur structure actuelle, ne répondent pas aux besoins urgents du Sud.

Cette aspiration n'est pas récente. Il y a quelques mois, nous avons célébré le cinquantième anniversaire de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, dont les dispositions nous rappellent la nécessité d'améliorer la cohérence et l'homogénéité du système monétaire, financier et commercial international, ainsi que l'urgence de remédier aux asymétries qui nuisent aux perspectives de développement des pays du Sud.

Ces réformes revêtent une importance particulière pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec une vision transformatrice menant à la durabilité économique, sociale et environnementale. Les investissements dans le développement et la prospérité partagée sont fondamentaux pour le maintien de la paix, et leur mise en œuvre dépend de l'accès au financement, du renforcement des capacités et du transfert de technologie vers les pays en développement.

Dag Hammarskjöld a déjà été cité ici, mais je conclurai en reprenant à mon compte les propos qu'il a tenus en anglais à la séance de l'après-midi de l'Assemblée générale, le 3 octobre 1960,

(l'orateur poursuit en anglais)

« Ce n'est pas l'Union soviétique, ni d'ailleurs aucune des autres grandes puissances, qui a besoin de l'Organisation des Nations Unies pour sa protection. Ce sont toutes les autres nations. Dans ce sens, l'Organisation est avant tout leur Organisation et je crois profondément à la sagesse avec laquelle elles sauront l'utiliser et la guider ». *(A/PV.883, p. 350)*

(l'orateur reprend en espagnol)

Alors que nous nous préparons à célébrer le Sommet de l'avenir en septembre, l'Équateur estime que nous devons l'aborder comme une nouvelle occasion de démontrer que la coopération multilatérale est le meilleur outil pour relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés et que l'appel implicite qui est lancé à celles et ceux d'entre nous qui ont le plus besoin de l'Organisation reste d'actualité : nous devons utiliser son architecture afin de ne laisser personne de côté.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique se félicite vivement de l'initiative prise par la Fédération de Russie d'organiser le présent débat public sur le thème de la « coopération multilatérale dans l'intérêt d'un ordre mondial plus juste, plus démocratique et plus durable ».

Le thème débattu aujourd'hui offre aux membres du Conseil une occasion singulière de se replonger dans la Charte des Nations Unies, l'instrument juridique qui nous unit autour de cette table en fer à cheval et au-delà. C'est une occasion en or pour nous d'échanger des idées et des points de vue sur la meilleure façon de dynamiser et de canaliser nos actions collectives pour construire un ordre mondial plus juste, plus pacifique, plus démocratique et plus durable dans les temps difficiles que nous vivons actuellement. Nous sommes d'avis que, fondamentalement, l'instance multilatérale qu'est l'ONU est née pour garantir que le système de sécurité collective consacré par la Charte serve les intérêts de toute l'humanité. En l'occurrence, le paragraphe 4 de l'Article 1 définit l'un des buts des Nations Unies comme suit : « Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers [des] fins communes ». Pour autant que nous le sachions, la première de ces fins communes est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À maintes reprises, aussi bien en tant que membres du Conseil qu'en tant que Membres de l'ONU, nous avons fait part de notre attachement au multilatéralisme inscrit dans la lettre et dans l'esprit de la Charte. Il s'ensuit donc que, par-dessus tout, harmoniser nos actions en faveur de la paix et de la sécurité internationales signifie que, aussi bien au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, nous devons véritablement parler d'une même voix et être animés d'une même détermination pour défendre les buts et principes consacrés par la Charte.

Au Mozambique, nous sommes depuis toujours convaincus que l'Organisation est un lieu de compréhension entre les nations et un instrument fondamental de prévention pour, comme le dit la Charte, « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Dès la création de notre État, nous avons adopté ce cadre de coopération multilatérale fondé sur le principe de l'égalité souveraine des Membres de l'ONU. Nous avons salué la fin de la guerre froide en 1989 et 1990 : nous considérons cet événement non pas comme la victoire d'un rival sur l'autre, mais comme le coup d'envoi d'une nouvelle ère consacrée à l'édification d'un ordre mondial juste, démocratique et durable, dans l'intérêt non seulement de l'Ouest ou de l'Est, mais de l'humanité tout entière. Cette vision, cet esprit et cette courageuse détermination à privilégier

le dialogue et la compréhension mutuelle étaient, nous en sommes convaincus, la manière idoine de procéder.

Nous pensons que le centre du monde doit rester l'Organisation des Nations Unies. En d'autres termes, les États doivent être en permanence guidés par la Charte des Nations Unies et les principes du droit international. Nous devons tous, à cet égard, évaluer le comportement de toutes les nations à l'aune de leur respect du droit international. Nous avons toujours prôné un multilatéralisme inclusif. En toutes circonstances, nous avons appuyé les efforts visant à créer un ordre mondial pacifique et durable qui tienne compte des besoins et des priorités des pays en développement et des pays les moins avancés.

Nous rappelons que c'est cet objectif qui a motivé nos efforts pour établir un nouvel ordre économique international dans les années 70. Nous estimons que c'est ce que nous aspirons à réaliser aujourd'hui avec les objectifs de développement durable (ODD), qui nous engagent à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Les ODD sont donc la concrétisation fidèle de ce que la Charte des Nations Unies qualifie judicieusement de détermination « à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ». Au regard de l'instauration d'un multilatéralisme efficace, le Mozambique rappelle une nouvelle fois la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité, qui doit tenir compte de la Position commune africaine, fondée sur le consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Cela permettra au Conseil d'être plus inclusif, plus équitable, plus juste et plus démocratique dans l'exercice des responsabilités que lui a confiées la Charte au service de l'humanité tout entière.

Les défis actuels en matière de sécurité mondiale exigent de déployer des efforts concertés et de donner davantage de poids à la coopération. Parmi ces défis, citons les guerres interétatiques, les conflits internes, le terrorisme, l'extrémisme violent, la criminalité transnationale organisée et la prolifération des armes, ou encore des capacités et un financement limités pour le maintien de la paix. Nous sommes convaincus que les problèmes mondiaux réclament des réponses mondiales. C'est pourquoi un ordre mondial plus juste, plus démocratique et plus durable doit être ancré dans la coopération, en veillant à ce que les relations entre les nations soient robustes, constructives et fondées sur le respect des principes de l'égalité des droits des États et de l'autodétermination des peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie.

M. Szijjártó (Hongrie) (*parle en anglais*) : Avant tout, je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de prendre la parole ici, en cette ère des dangers, puisqu'une trentaine de pays dans le monde sont aujourd'hui en proie à des conflits armés.

Je représente la Hongrie – j'espère d'ailleurs que mes collègues de l'Union européenne prêtent attention à ce que je dis –, un pays qui vit depuis maintenant deux ans et demi dans l'ombre d'une guerre, et nous sommes aux prises avec les conséquences directes de cette guerre. Nous avons accueilli plus d'un million de réfugiés. Nous sommes confrontés à l'inflation liée à la guerre. Et nous avons subi des prix de l'énergie extrêmement élevés. Je peux donc dire à mes collègues qu'une guerre prend une allure très différente selon qu'on se trouve à proximité ou à l'autre bout de l'océan. Des milliers de personnes meurent. Un pays est en train d'être complètement détruit. Et c'est ce qui se passe au quotidien.

Mais sur le long terme, le risque est aussi que le monde soit de nouveau divisé en blocs. Et compte tenu de notre expérience historique de pays d'Europe centrale, nous savons pertinemment que, si la possibilité d'une coopération civilisée disparaît entre l'Est et l'Ouest, nous en serons les grands perdants. Et nous ne voulons pas perdre encore une fois.

J'occupe mon poste depuis près de 10 ans. Je suis actuellement le plus ancien Ministre des affaires étrangères de l'Union européenne. Et je dois dire que, ces 10 dernières années, j'ai participé à un certain nombre de manifestations et de réunions de l'Union européenne où nous avons abordé des conflits armés et des guerres livrés loin de l'Europe. Et quelle a toujours été la position européenne ? Exhorter les parties à la guerre, à ces guerres en particulier, à renoncer à chercher une solution sur le champ de bataille, à s'asseoir autour de la table des négociations, à privilégier la paix, à négocier les unes avec les autres et à rechercher une solution diplomatique. Et qu'en est-il de cette position maintenant qu'une guerre se déroule en Europe ? Elle est totalement différente, et non seulement elle est totalement différente, mais chaque fois que quelqu'un utilise les mots « paix » et « négociation », il se voit aussitôt stigmatisé. Nous ne connaissons que trop bien des expressions telles que « espions », « cheval de Troie » et « amis d'un tel ». Il s'agit d'une très mauvaise approche, dans laquelle la légitimité de la diplomatie est essentiellement remise en question. De

notre point de vue, la diplomatie ne consiste pas seulement à discuter avec ceux avec qui l'on est entièrement d'accord. La diplomatie, ce n'est pas ça. C'est quelque chose de totalement différent. La diplomatie consiste à discuter avec tout le monde, même si l'on n'est pas d'accord sur les grandes questions. C'est un accomplissement. Dans notre voisinage, les deux ans et demi qui viennent de s'écouler ont clairement montré qu'il ne peut y avoir de solution sur le champ de bataille à la guerre en Ukraine. Nous devons rétablir la légitimité de la diplomatie. Et je dois dire que ce n'est pas seulement inacceptable, mais c'est tout bonnement scandaleux qu'au XXI^e siècle, un pays se voie stigmatisé au seul motif qu'il plaide en faveur d'une solution diplomatique et qu'il utilise des canaux de communication pour dialoguer avec des interlocuteurs qui ne partagent peut-être pas la même vision des choses sur les grandes questions. C'est tout à fait inacceptable et scandaleux.

Nous sommes aujourd'hui réunis à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. L'ONU n'a pas été créée pour servir de lieu d'échange à des pays partageant les mêmes idées. Il existe d'autres organisations pour cela. Elle a été créée pour servir de lieu d'échange à ceux qui sont en désaccord, qui entretiennent des relations hostiles et qui sont en guerre, afin qu'ils puissent nouer le dialogue. Par conséquent, j'estime que la politisation excessive de l'ONU est inacceptable et qu'il est tout aussi inacceptable d'empêcher les pays de négocier avec qui ils veulent, en particulier dans le cadre de l'ONU. Certains membres du Conseil auront peut-être eu vent du fait que la Hongrie a pris la présidence de l'Union européenne le 1^{er} juillet, et peut-être même que cet événement n'a pas fait que des heureux en Europe. Mais nous subissons aujourd'hui de très vives attaques politiques de la part des responsables politiques européens favorables à la guerre, et je suis ici pour dire que ces attaques ne feront que nous encourager à poursuivre notre mission de paix. Nous poursuivrons notre mission de paix, car cela fait deux ans et demi que nous vivons dans l'ombre de la guerre. Nous voulons la paix, pas la guerre, et seule la paix rendra à l'Europe sa grandeur. Mais pour rendre à l'Europe sa grandeur, nous devons y rétablir la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères par intérim de la République islamique d'Iran.

M. Bagheri (République islamique d'Iran) (*parle en farsi ; texte anglais fourni par la délégation*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Fédération de Russie de son

accession à la présidence du Conseil de sécurité et de l'organisation de ce débat, qui tombe à point nommé.

Un multilatéralisme efficace est indispensable pour garantir la paix et la sécurité internationales. Nous soulignons l'importance de ces initiatives, qui illustrent la nécessité du multilatéralisme et mettent en évidence les conséquences préjudiciables d'un unilatéralisme égoïste. En tant qu'État Membre fondateur de l'ONU, la République islamique d'Iran réaffirme son attachement à un multilatéralisme efficace, fondé sur le droit international et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour partager quelques réflexions au nom de mon pays.

Premièrement, l'ONU a été créée non seulement pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, mais aussi pour développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, entre autres buts. Ces nobles buts et principes, ainsi que d'autres, inscrits dans la Charte, ne peuvent être concrétisés que dans le cadre d'une coopération multilatérale. L'unilatéralisme est incompatible avec la paix et la justice.

Deuxièmement, l'égalité souveraine des États est le fondement qui sous-tend le système des Nations Unies. Elle repose sur le principe fondamental du droit de chaque nation à l'autodétermination, en vertu duquel chaque nation a le droit de décider de son propre destin. Les principes de l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force, du règlement pacifique des différends et de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres pays visent tous à protéger les nations souveraines contre les agressions étrangères et à garantir des relations amicales entre elles. L'unilatéralisme va à l'encontre des principes fondamentaux de l'ONU et constitue une invitation à l'injustice, à l'affrontement et à la guerre.

Troisièmement, l'ONU, symbole par excellence du multilatéralisme dans le monde, risque d'être victime des dangers de l'unilatéralisme. Malheureusement, certains membres permanents du Conseil de sécurité utilisent cette tribune à mauvais escient pour poursuivre des objectifs politiques ou stratégiques égocentriques. D'une part, ils utilisent le Conseil pour faire pression sur d'autres États souverains indépendants et, d'autre part, ils empêchent le Conseil d'agir pour mettre fin aux agressions et aux atteintes à la paix commises par leurs alliés. Un exemple particulièrement frappant est le veto opposé depuis des décennies par les États-Unis à toute décision digne de ce nom visant à mettre un terme au génocide persistant

des Palestiniens perpétré par le régime israélien, ainsi qu'à ses fréquentes agressions contre diverses nations de la région. Je tiens à souligner que l'appui de l'Iran aux groupes de résistance de la région et sa solidarité avec eux sont légitimes au regard du droit international et visent à mettre fin aux actes d'agression et d'occupation dans notre région. La résistance elle-même est une réponse à l'unilatéralisme et à l'appui biaisé accordé au régime d'occupation israélien, qui commet des actes de génocide à Gaza et en Palestine.

Quatrièmement, le multilatéralisme implique de respecter la répartition des mandats entre les organes de l'ONU. Lorsque le Conseil de sécurité empiète sur des questions qui ne relèvent pas de son mandat, il met en péril l'intégrité de la Charte en tant que traité international. Conformément à l'Article 25 de la Charte, le pouvoir du Conseil n'est ni illimité ni arbitraire. Il ne peut déroger au droit international coutumier et aux traités internationaux. Les résolutions injustes que le Conseil a imposées à l'Iran de 2006 à 2010, sur la base d'affirmations infondées des États-Unis concernant le programme nucléaire pacifique de l'Iran, ont constitué une violation flagrante des droits de l'Iran au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au détriment des droits humains fondamentaux de mon peuple. Les responsables de ces sanctions illégales ne peuvent se soustraire à l'obligation de rendre des comptes pour les souffrances infligées à mon peuple.

Cinquièmement, les mesures coercitives unilatérales, sous la forme de sanctions extraterritoriales, restent une manifestation absolument inhumaine d'unilatéralisme radical. Les États-Unis et leurs alliés occidentaux, qui appliquent ces sanctions, doivent être amenés à répondre des souffrances indicibles, de la mort et de la destruction qu'ils infligent aux pays visés, dont le mien.

La République islamique d'Iran a toujours démontré son attachement au multilatéralisme, comme en témoigne sa contribution constructive à la conclusion du Plan d'action global commun. Cette initiative multilatérale couronnée de succès a permis de résoudre une crise injustifiée et de répondre aux préoccupations infondées de l'Occident concernant le programme nucléaire pacifique de l'Iran et visait à lever les sanctions illégales et injustes imposées à la nation iranienne. Toutefois, le processus multilatéral s'est heurté à un défi de taille en raison des actions unilatérales des États-Unis et de leurs alliés. Le retrait unilatéral et illégal des États-Unis de l'accord est un exemple d'unilatéralisme sur la scène internationale, qui a porté préjudice à toutes les parties concernées.

Tout aussi importante, la politique de bon voisinage de l'Iran souligne l'importance du multilatéralisme pour répondre à des préoccupations et des problèmes communs. Dans ce contexte, l'Iran poursuit le dialogue et la coopération au niveau régional afin de créer un environnement dans lequel les ressources peuvent être consacrées au progrès et au développement de la région dans l'intérêt de tous. Le renforcement des partenariats et de la coopération au service de la sécurité collective et du développement durable dans la région sera la pierre angulaire de la politique étrangère de la République islamique d'Iran.

Pour terminer, je voudrais appeler l'attention sur la nouvelle approche du Président élu de la République islamique d'Iran en matière de politique étrangère, qui met l'accent sur le renforcement du multilatéralisme conformément aux objectifs et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international. S. E. M. Pezeshkian, Président élu de la République islamique d'Iran, a récemment exposé sa principale stratégie dans ce domaine, qui vise à ouvrir de nouveaux horizons et à favoriser des relations amicales avec d'autres nations sur la base du dialogue, de la coopération, de l'égalité et du respect mutuel. Cette stratégie accorde une importance particulière aux pays voisins et à la région dans son ensemble, ainsi qu'au maintien de relations constructives avec d'autres États.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, les problèmes mondiaux ne peuvent être réglés qu'en respectant le droit international et les engagements mondiaux et en adoptant des cadres de gouvernance multilatérale appropriés. La République islamique d'Iran se fait l'écho de cet appel et accueille favorablement toute initiative visant à promouvoir le respect du droit international. Le multilatéralisme est essentiel à cet égard. Nous sommes convaincus que c'est le seul moyen d'établir un environnement sûr, juste et inclusif dans lequel toutes les nations peuvent jouir d'une paix et d'un développement durables.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Al-Yahya (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays ami, de votre accession à la tête du Conseil de sécurité ce mois-ci, en espérant que votre présidence contribuera au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Puissent vos efforts concrétiser la vision et les aspirations de tous les peuples du monde afin de parvenir à la stabilité et de renforcer les relations étrangères de nos pays. Je vous remercie également d'avoir demandé

la tenue de cette séance unique en son genre qui associe tous les États Membres à un dialogue direct et constructif afin d'évaluer l'ordre international existant dans toutes ses dimensions et de favoriser la réalisation des espoirs et des aspirations des peuples du monde.

Alors que s'achève la huitième décennie depuis la création de l'Organisation des Nations Unies et l'entrée en vigueur de sa Charte, nous réaffirmons l'importance que revêt l'engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur des objectifs, des buts et des principes énoncés dans la Charte, qui constitue la pierre angulaire de l'action internationale commune et la base du renforcement de la coopération internationale en réponse aux changements et à leurs ramifications dans le monde au cours des dernières années. Cela nous permettra de relever les défis internationaux grâce à des politiques créatives et innovantes qui suivent le rythme de ces changements et garantissent un environnement propice au travail en commun et à la coopération internationale.

Malgré tous les défis et les obstacles auxquels l'Organisation est confrontée dans l'accomplissement de son travail, elle reste le mécanisme multilatéral international qui jouit de la plus grande autorité, crédibilité et légitimité dans le domaine de l'action internationale commune. Sa Charte ainsi que les objectifs et les principes qui y sont inscrits restent un cadre clair et une référence majeure pour la définition et la promotion des relations entre les États, ainsi qu'une base solide pour notre travail commun. C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, nous devons revoir nos évaluations et nos priorités afin de renforcer tous les moyens qui nous permettront de développer notre action commune.

L'État du Koweït réitère son appel à la réforme du Conseil de sécurité, qui constitue l'un des principaux piliers du processus de réforme globale de l'ONU. Il appuie également tous les efforts visant à réaliser une réforme globale et authentique du Conseil de sécurité afin qu'il soit plus à même de relever avec efficacité les défis actuels d'une manière plus représentative, transparente, impartiale et crédible.

Les crises politiques, humanitaires et sanitaires dont le monde a été témoin au cours des deux dernières décennies, les crises de la sécurité alimentaire et énergétique, les défis des changements climatiques, la propagation de la pauvreté, les menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales, la réalisation des objectifs de développement et d'autres crises transfrontières ont mis à rude épreuve l'ordre mondial multilatéral et montrent clairement le besoin urgent d'un ordre mondial

fort et efficace basé sur le partenariat et la solidarité au niveau international, ainsi que sur les valeurs et principes fondamentaux du multilatéralisme régi par le droit et les règles internationales que nous avons tous acceptés.

Au vu de ces défis mondiaux, qui nécessitent des efforts concertés, les petits États doivent jouer un rôle central dans leur règlement. À cet égard, nous comptons sur les États développés pour qu'ils assument un rôle de premier plan afin de contribuer à la création d'un partenariat plus juste et plus équilibré et respectent les engagements qu'ils ont pris en appuyant le processus de développement des pays les moins avancés par le biais du transfert de technologies, de l'allègement de la dette et de l'aide publique au développement, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils doivent également tenir compte, dans le cadre de nouveaux partenariats de développement et de financement conformes aux priorités nationales, des progrès réalisés en matière de développement afin que les pays en développement, en particulier ceux qui sont confrontés à des situations particulières, ne restent pas à la traîne du reste du monde.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus saluer votre coopération, Monsieur le Président, et celle de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies dans la conduite des travaux du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous espérons que les discussions sur la réforme de l'ordre international actuel se poursuivront afin de le rendre plus juste, plus stable et plus durable dans un avenir proche.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Ambrazevich (Bélarus) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis de féliciter la Fédération de Russie pour sa présidence et de lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de cette fonction importante de la diplomatie multilatérale.

Nous tenons à souligner l'importance exceptionnelle que revêt le thème du débat d'aujourd'hui. En effet, l'année prochaine, le monde commémorera le quatre-vingtième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le conflit le plus sanglant et le plus dévastateur de l'histoire de l'humanité. Les témoins de cette guerre et les grands esprits de cette époque, qui ont créé la Charte des Nations Unies – un document incarnant les idéaux d'engagement universel, de solidarité et de respect de l'égalité souveraine des États et reflétant les principes de responsabilité véritablement partagée et de sécurité indivisible,

un document qui allait devenir un instrument permettant de trouver des solutions multilatérales et inclusives aux problèmes mondiaux – n'auraient jamais pu imaginer que le long voyage de leurs idéaux, d'un monde bipolaire de facto à une multipolarité prospective en passant par un épisode unipolaire, nous conduirait aujourd'hui non seulement à une situation où le multilatéralisme joue un rôle minimal dans les affaires internationales, mais aussi au bord d'une troisième guerre mondiale.

Le désir de conserver leur hégémonie, le refus de reconnaître les intérêts et les préoccupations légitimes de leurs voisins et d'autres acteurs en matière de sécurité, la volonté d'obtenir des avantages unilatéraux dans l'accès aux ressources et le souhait de tirer injustement parti d'une position dominante dans l'économie ont conduit l'Occident et ses élites, apparemment enivrés par l'euphorie de leur épisode unipolaire, à un résultat auquel ils ne s'attendaient apparemment pas du tout. L'Occident n'a pas réussi à mener le multilatéralisme comme l'aurait fait un véritable leader. Au contraire, les élites occidentales ont essayé de profiter au maximum de leurs avantages pour exploiter les autres. La résistance opposée à cette approche s'est traduite par une augmentation des tensions dans le monde, une multiplication des conflits, la détérioration du dispositif de sécurité internationale, des mesures de confiance et de la maîtrise des armements, ainsi que des affrontements plus ou moins poussés avec une partie de la communauté internationale, et même une guerre en Europe.

Nous voyons les élites occidentales, représentées par l'OTAN, rejeter sciemment le multilatéralisme dans le règlement des crises et miser sur l'affrontement avec ceux qu'elles ont identifiés comme des concurrents, des adversaires et des menaces. En outre, nous sommes témoins du rejet par l'Occident non seulement du multilatéralisme, mais aussi de la collaboration internationale bilatérale, en faveur d'une approche visant à contraindre les autres à coopérer selon des conditions et des règles qu'il leur impose. Prenons l'exemple de la véritable guerre que la Pologne vient de déclencher à sa frontière avec le Bélarus contre les migrants en provenance des pays du Sud, les forces de sécurité polonaises ayant tué des dizaines de personnes et en ayant blessé grièvement des centaines d'autres. Pourtant, malgré nos propositions incessantes, Varsovie refuse catégoriquement de coopérer avec Minsk dans le cadre de l'assistance juridique et des mécanismes de gestion des frontières, tout en sachant pertinemment que seuls des efforts conjoints permettront de lutter efficacement contre les criminels qui exploitent les malheureux migrants sur le chemin qui les mène de leur pays d'origine

vers l'Europe de l'Ouest, et principalement l'Allemagne. On notera également l'interdiction délibérée de la Lituanie du transit par ses ports des engrais biélorussiens à destination des pays d'Afrique et d'Asie, ou le refus de Vilnius de laisser Minsk organiser le transit de céréales ukrainiennes vers ces mêmes pays. Il convient aussi de mentionner l'interdiction des vols vers la République du Bélarus décrétée par les pays de l'Union européenne. Ces trois mesures contre mon pays ne sont-elles pas aussi dirigées contre les intérêts de nombreux autres États et de citoyens ordinaires ? Et l'on pourrait citer bien d'autres exemples.

On a l'impression que, bien qu'ils restent globalement engagés dans les affaires internationales, les États occidentaux s'imposent toujours plus de limites et se privent d'instruments d'influence. N'est-ce pas là un rejet du multilatéralisme ? C'est l'accent mis sur l'action unilatérale, sur les avantages unilatéraux et sur le fait de dicter ses propres règles qui est à l'origine des problèmes du monde d'aujourd'hui. Cette tendance va cependant à contre-courant de ce que nous observons dans l'ensemble de l'Eurasie, à savoir un programme fédérateur dans un certain nombre de cadres, notamment l'Organisation de Shanghai pour la coopération, la Communauté d'États indépendants, l'Union économique eurasiatique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres associations régionales qui opèrent dans la région. Ces associations ne sont pas dirigées contre l'Occident ou quiconque d'autre, mais, comme nous l'avons déjà indiqué, l'Occident lui-même n'est pas disposé à coopérer avec elles.

Conscient de cette situation, le Bélarus a organisé l'année dernière à Minsk une conférence internationale de haut niveau sur la sécurité eurasiatique, sa réalité et ses perspectives dans un monde en pleine mutation. Outre nos efforts de rétablissement de la paix visant à faciliter la mise en œuvre des Accords de Minsk, nos initiatives fédératrices destinées à mettre en place une nouvelle architecture de sécurité en Europe, appelée Helsinki 2, et le dialogue sur la sécurité mondiale dans l'esprit de San Francisco, le Bélarus a lancé l'année dernière, à la conférence de Minsk, une discussion sur la création d'un dispositif de sécurité eurasiatique égal et indivisible. Fait révélateur, l'écrasante majorité des nations occidentales conviées à cette manifestation n'ont pas donné suite à l'invitation. C'est apparemment parmi les participants qui partagent réellement les mêmes idées qu'un véritable multilatéralisme sera ravivé. Au cours de la conférence, notre pays a présenté une initiative visant à élaborer une charte eurasiatique sur la diversité et la multipolarité au XXI^e siècle. Nous considérons cette charte comme un

document fédérateur qui définira les paramètres et les principes régissant le fonctionnement de l'architecture de sécurité dans l'espace eurasiatique, ainsi qu'une vision stratégique de la multipolarité et du multilatéralisme dans le cadre du nouveau système de relations internationales, non seulement pour l'Eurasie, mais peut-être aussi pour le monde entier.

Nous estimons que ces principes sont clairs et évidents. Ils se fondent avant tout sur le droit international, le strict respect du principe de l'indivisibilité de la sécurité, le respect de la diversité des voies de développement de chaque État, la coopération sur un pied d'égalité entre tous les membres de la communauté internationale, le renforcement du rôle de l'ONU, la pleine mise à profit des associations, des organisations et des mécanismes d'intégration régionaux et, bien entendu, le retour à une coopération multilatérale réellement efficace. Nous avons l'intention de poursuivre la discussion sur ce sujet lors de la deuxième conférence de Minsk sur la sécurité eurasiatique, qui se tiendra à la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Jalichandra (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé la présente séance. La Thaïlande se félicite de la tenue de ce débat public, car elle est attachée au multilatéralisme. Je voudrais faire quatre observations.

Premièrement, la multiplication des conflits dans le monde exige un multilatéralisme plus inclusif, plus résilient et plus efficace, au cœur duquel se trouve l'Organisation des Nations Unies. L'absence de discussions inclusives et transparentes mène souvent à des perceptions divergentes et à la méfiance. La diplomatie et le dialogue sont essentiels pour éviter de nouveaux affrontements et une escalade de la violence. Le pouvoir fédérateur de l'ONU doit être mis à profit pour réunir toutes les parties en vue de trouver des solutions durables et pacifiques. Le Sommet de l'avenir, qui se tiendra prochainement, sera l'occasion pour tous les États de redéfinir une Organisation des Nations Unies capable de s'attaquer aux problèmes mondiaux d'aujourd'hui et de demain.

Deuxièmement, afin de garantir que le multilatéralisme, avec l'ONU en son cœur, reste pertinent, il sera important de procéder à une réforme de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité. Ce dernier doit être réformé afin de favoriser une représentation géographique plus large, un équilibre entre les régions et une meilleure

représentation des pays en développement. Mais un Conseil plus représentatif n'est pas suffisant. La manière dont il prend ses décisions est également importante. La Thaïlande partage l'avis de la majorité des États Membres de l'ONU selon lequel le droit de veto n'est pas un privilège mais une responsabilité internationale. À minima, tous les membres du Conseil de sécurité doivent consentir à s'abstenir de bloquer tout projet de résolution visant à prévenir ou à faire cesser des atrocités criminelles. Dans le même temps, les pays doivent s'efforcer d'améliorer les méthodes de travail du Conseil et d'accroître la participation des parties prenantes à ses séances, ce qui n'est guère difficile.

Troisièmement, il importe que l'ONU travaille en partenariat étroit avec les institutions financières internationales, les organisations et institutions régionales et d'autres acteurs clefs. Un examen plus approfondi du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, relatif aux accords régionaux, pourrait être bénéfique. Pour instaurer durablement la paix et la stabilité dans toute zone touchée par un conflit, il est primordial d'établir une collaboration et un dialogue étroits avec les pays et la région concernés.

Il convient également de souligner le rôle des femmes dans la paix et la sécurité. Il importe de promouvoir le rôle moteur des femmes et leur participation aux processus de décision. Les États Membres doivent continuer à travailler ensemble pour faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Quatrièmement, la paix et la sécurité ne peuvent être envisagées de manière cloisonnée. Il est essentiel que l'ONU adopte une approche globale et renforce les complémentarités entre la paix, le développement durable et la sécurité humaine. La paix et le développement durable sont les deux faces d'une même pièce, l'une renforçant l'autre. Pour y parvenir, toutes les entités du système des Nations Unies doivent travailler ensemble de manière synchronisée. Les travaux du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de toutes les institutions spécialisées doivent être plus étroitement coordonnés.

Pour terminer, je voudrais dire que le multilatéralisme, avec l'ONU en son centre, demeure un cadre vital pour la diplomatie et la recherche de relations amicales entre les États. Mais l'ONU ne peut être efficace que dans la mesure où ses membres le sont. C'est pourquoi nous devons réaffirmer notre attachement au multilatéralisme et travailler ensemble pour le renforcer, car un ordre mondial plus juste, plus démocratique et plus durable n'est pas possible sans l'ONU.

Le Président (*parle en russe*) : Je rappelle aux oratrices et orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Mart (Serbie) (*parle en anglais*) : Le monde d'aujourd'hui est confronté à des défis nombreux et graves qui nécessitent la coopération étroite de tous et appellent à la responsabilité dans la recherche de réponses adéquates et applicables. La Serbie estime qu'un multilatéralisme efficace est à la fois nécessaire et réalisable si nous nous montrons prêts à mener une action commune dans un esprit de coopération, de compromis et de souplesse. Les initiatives de mon pays en matière de politique étrangère au niveau mondial et la coopération avec nos partenaires en Europe et dans la région visent à contribuer, dans le cadre d'une approche constructive, à la réalisation de tous nos objectifs communs.

La situation mondiale se caractérise par des questions nombreuses et complexes et par des crises et des conflits multidimensionnels et interdépendants, dont le règlement n'est possible que par des efforts communs et sincères dans un cadre multilatéral. La Serbie estime que le multilatéralisme est la meilleure approche dans la situation géopolitique actuelle, car il suppose une participation équitable des États, le respect de la diversité et l'harmonisation des intérêts de tous, dans le but de trouver des solutions durables à long terme.

Dans le contexte actuel de crise du multilatéralisme, de conflits dans de nombreuses régions du monde et de défis globaux, il demeure impératif de respecter le droit international et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies si nous voulons préserver l'ordre international existant et les fondements du développement de chaque société. Mon pays appelle à l'intensification des efforts pour surmonter les divergences et régler les conflits mondiaux par le dialogue et le plein respect de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Nous compatissons profondément avec les personnes touchées et nous exprimons notre chagrin pour les vies perdues dans les conflits partout dans le monde, notamment pour les événements tragiques en cours au Moyen-Orient et en Ukraine. Nous sommes convaincus que seuls un dialogue constructif et des solutions diplomatiques peuvent conduire à la paix. Tous les

conflits doivent être réglés à la table de négociation, et il n'existe aucune autre option viable. L'ONU est fondée sur des principes et des normes communs qui sont censés être des lignes directrices pour la communauté internationale. Si nous nous écartons de ces lignes directrices, nous entrerons inévitablement dans le cercle vicieux de la justice sélective.

La Serbie respecte l'intégrité territoriale de tous les États Membres de l'ONU. En conséquence, nous attendons des autres États Membres qu'ils respectent l'intégrité territoriale de la République de Serbie, conformément à la résolution 1244 (1999). Les mesures prises par la Serbie pour préserver son intégrité territoriale et sa souveraineté témoignent de ses efforts pour faire respecter les principes du droit international, la Charte des Nations Unies et, dans le cas de mon pays, la résolution 1244 (1999), juridiquement contraignante, qui garantit sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Nous sommes convaincus que l'espace numérique regorge de possibilités. Aussi devons-nous promouvoir un cyberspace ouvert, libre, mondial, stable et sûr, dans lequel les droits humains, les libertés et l'état de droit sont pleinement respectés. Notre tâche est de veiller à ce que chacun puisse profiter de la transformation numérique et à ce que l'interconnexion accessible et judicieuse et l'inclusion numérique soient garanties.

Nous pensons que la mise en œuvre des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 représente une composante substantielle des efforts mondiaux en faveur de l'élimination de la pauvreté et de la faim ; de l'augmentation des possibilités d'emploi, en particulier chez les jeunes ; de la croissance économique ; d'une plus grande inclusivité ; de l'amélioration de l'éducation et de la santé ; de l'atténuation des changements climatiques et de la préservation de la planète pour les générations futures, ainsi que de la réalisation de la pleine égalité des genres et du plein respect des droits humains. Nous sommes convaincus que le développement économique et social, le principal objectif de développement de la société contemporaine, ne pourra pas être atteint si nous ne nous attaquons pas résolument aux autres défis d'aujourd'hui, dont la complexité fait que les pays ou les régions ne pourront les relever de manière isolée.

La politique étrangère indépendante de la Serbie est principalement guidée par le principe de la préservation des intérêts nationaux et des intérêts de l'État tout en respectant les principes fondamentaux du droit international. C'est la raison pour laquelle une mise en œuvre

cohérente de tous ces principes, sur lesquels nous nous sommes mis d'accord il y a longtemps, est un garant essentiel de la paix et de la sécurité mondiales.

Nous ne devons donc pas renoncer à nos efforts pour promouvoir l'universalité des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, même si nous continuons à subir les conséquences de leur mise en œuvre sélective. Il est primordial que la majorité des États Membres refusent d'accepter l'application d'une politique de deux poids, deux mesures. Dans ce contexte, nous sommes très reconnaissants à toutes celles et tous ceux qui appuient les efforts de la Serbie pour préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Nous convenons que la transparence et le renforcement de la confiance renforcent la sûreté et la sécurité, améliorent la durabilité et contribuent à améliorer la confiance et la compréhension entre les États et les peuples. Je veux croire que le prochain Sommet de l'avenir ouvrira un nouveau chapitre dans lequel nous renouvellerons la confiance mutuelle et parviendrons à une meilleure compréhension et à une plus grande solidarité, créant ainsi les perspectives d'un avenir plus sûr et meilleur.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le plein engagement de la Serbie en faveur des valeurs du multilatéralisme énoncées dans la Charte des Nations Unies. Il importe que nous continuions à œuvrer de concert pour redéfinir et harmoniser le multilatéralisme avec le monde multipolaire contemporain afin de faire face efficacement aux crises et aux défis actuels et futurs.

Le Président (parle en russe) : Je rappelle une fois de plus à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour la tenue de ce débat public du Conseil de sécurité sous votre présidence, qui se veut une occasion renouvelée pour les États Membres de l'ONU de réaffirmer leur engagement plein et constant envers la promotion du multilatéralisme au service d'un monde équitable, juste, démocratique et prospère.

L'ordre et la justice sont fondamentaux et deux faces d'une même médaille. En effet, un ordre international juste n'est possible sans la justice. Mais il est aussi vrai que sans respect de la Charte des Nations Unies, la paix ne sera jamais pérenne ou juste. La mise en place d'un nouvel ordre mondial qui répond aux attentes et aux aspirations de la communauté internationale passe par une bonne gouvernance, qui fonctionne de manière symbiotique avec cet ordre mondial, afin que nos actions communes soient en harmonie avec nos engagements internationaux. Dans ce sens, il est crucial d'assurer une représentation juste des intérêts nationaux et collectifs des États, qui promeut leur participation aux processus décisionnels internationaux, afin que leurs voix résonnent et que les différends soient réglés de manière équitable dans le cadre du droit international. En outre, aucun modèle unique ne devrait être considéré comme la norme que les États doivent reproduire. Ainsi, un ordre international juste requiert la création de véritables opportunités pour le développement socioéconomique des États Membres, ne laissant personne de côté, dans le cadre d'un développement durable au profit de tous.

La tenue du Sommet de l'avenir en septembre prochain marquera un moment fort pour le multilatéralisme. La mise en œuvre des engagements qui en découlent devrait bénéficier de l'impulsion d'un multilatéralisme renouvelé et revitalisé, ancré dans le système des Nations Unies, qui promeut la coopération internationale pour faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés, notamment les défis climatiques, énergétiques, alimentaires et de sécurité, y compris ceux afférents au terrorisme et à l'extrémisme violent.

Le Royaume du Maroc met en exergue l'impératif de poursuivre les efforts de redynamisation de l'Assemblée générale et de réforme du Conseil de sécurité, afin qu'ils continuent d'être en harmonie avec les défis mondiaux actuels. Nous sommes appelés à saisir les opportunités qui se profilent afin de réaffirmer notre attachement indéfectible à l'ONU comme bastion du multilatéralisme, notamment à travers le respect des principes de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale des États, de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de règlement pacifique des différends.

Le Royaume du Maroc plaide en faveur d'un multilatéralisme efficace, inclusif, préventif et coopératif, qui œuvre pour une grande solidarité et la coopération entre les États pour la réalisation des trois piliers de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. À cet égard, la coopération Sud-Sud,

notamment avec les pays africains frères, constitue un pilier fondamental de la politique étrangère du Royaume du Maroc, conformément aux orientations de S. M. le Roi Mohammed VI. Le multilatéralisme auquel nous aspirons est également celui du dialogue interreligieux, interculturel, intercivilisationnel, intergénérationnel et international.

Enfin, pour conclure, je tiens à réaffirmer que le Royaume du Maroc restera un partenaire actif, agissant et responsable, dans le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en vue de la réalisation de ses objectifs.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Je vous transmets, Monsieur le Président, les salutations du Ministre égyptien des affaires étrangères, M. Badr Abdelatty, qui n'a pas pu participer à la présente séance en raison d'engagements antérieurs. Je vous remercie également d'avoir organisé ce débat public sur une question d'une importance capitale, en particulier à l'approche du Sommet de l'avenir qui se tiendra en septembre, qui sera l'occasion avant tout l'occasion de réfléchir à l'avenir de l'ONU et de l'ordre international multilatéral.

Nous traversons aujourd'hui une phase critique au cours de laquelle nous devons remédier aux lacunes et déficiences du système multilatéral qui sous-tend le monde actuel. Il est évident que le système international mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale n'est plus en mesure de répondre aux exigences et aux complexités d'un monde en mutation rapide. Ce système n'est plus adapté à un présent et à un avenir qui s'orientent progressivement vers la multipolarité, et au sein duquel les pays du Sud jouent un rôle de plus en plus important. Les défis sécuritaires et géopolitiques et le climat actuel de polarisation politique, ainsi que les défis économiques, les changements climatiques et d'autres défis, sont autant de facteurs qui nous appellent à mener une action plus efficace pour mettre en place un système international plus apte à relever ces défis.

Dans ce contexte, nous devons poser certaines questions et essayer de trouver des réponses qui pourraient nous aider à mieux comprendre les exigences de la prochaine phase et à répondre aux aspirations des peuples du monde, qui attendent beaucoup de l'Organisation, en particulier les nouvelles générations qui ont grandi dans un monde très différent. Je voudrais aborder brièvement deux aspects importants qu'il convient d'examiner de près

si nous voulons trouver des solutions qui contribuent à rendre le système multilatéral plus juste, plus démocratique et plus durable.

Tout d'abord, les événements en cours au Moyen-Orient depuis 10 mois prouvent que le monde d'aujourd'hui a besoin de nouvelles dispositions en matière de sécurité collective, qui reflètent les réalités internationales contemporaines et contribuent à rendre le système international plus réactif aux défis sécuritaires et politiques. Ici, au Conseil, nous parlons beaucoup de la Charte des Nations Unies et de l'importance de la promouvoir et d'adhérer aux buts et principes qui y sont énoncés. Cependant, les événements récents, en particulier l'agression israélienne injuste menée depuis le 7 octobre 2023 contre les civils palestiniens à Gaza, ont prouvé sans équivoque que les déclarations faites par beaucoup au sujet de la Charte, des principes du droit international, des droits humains et de la protection des civils ne résistent pas à l'épreuve de la vérité, d'autant plus que certains appliquent le deux poids deux mesures face au comportement agressif d'Israël contre les pays de la région. L'évolution de la crise à Gaza et la poursuite de l'agression d'Israël, sur fond de silence honteux de la communauté internationale, mettent en péril le système multilatéral fondé sur le droit international, et en fait, l'ensemble du système des Nations Unies, en raison de la pratique de deux poids, deux mesures dont nous sommes témoins.

Le Conseil de sécurité n'a pas réussi à mettre un terme à l'assassinat du peuple palestinien à Gaza. Pour cette raison, nous réitérons notre appel à une réforme du Conseil pour le rendre plus représentatif, plus juste et plus démocratique. L'Égypte a toujours appelé au renforcement de la représentation africaine au sein du Conseil, conformément au consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte. Nous avons également demandé que les pays arabes bénéficient d'une représentation permanente au sein du Conseil, compte tenu des nombreuses questions liées à la région dont il est saisi. Il est également important que le Conseil continue de réexaminer et d'améliorer ses méthodes de travail afin d'être plus transparent et de garantir une plus grande participation des autres États Membres. Il doit également renforcer le dialogue avec d'autres groupements et organisations régionaux, en particulier compte tenu du rôle de plus en plus important de ces groupements et organisations, qui portent désormais la voix des pays du Sud. Je pense notamment au groupe composé du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud.

Deuxièmement, il ne sert à rien de parler d'un système mondial multilatéral plus juste, plus démocratique et plus durable sans parler de la réforme du système financier mondial, qui n'est plus adapté à notre époque. Cette question est peut-être le défi le plus important auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, et si nous ne trouvons pas de solutions efficaces, nous ne pourrions pas parvenir à un développement économique global ni réduire les disparités entre les pays du Nord et du Sud. Et sans cela, il sera difficile d'atteindre les objectifs de développement durable, dont nous avons tous reconnu l'importance. Le Sommet de l'avenir de septembre sera l'occasion de prendre des mesures concrètes et efficaces à cet égard, notamment en soulignant le rôle que le système des Nations Unies doit jouer dans la conduite des efforts de réforme de l'architecture financière mondiale, y compris la réforme des institutions financières comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale et de leur structure de gouvernance. Il est également important de renforcer la coopération en matière de fiscalité et de restructuration de la dette.

Pour terminer, si nous ne saisissons pas cette occasion d'apporter un changement global et radical au système multilatéral, et notamment à l'ONU qui en constitue le noyau, nous devrons faire face à une nouvelle réalité dans laquelle l'Organisation perdra sa crédibilité et sa pertinence pour les peuples du monde et dans laquelle nos pays perdront l'un de leurs outils les plus importants pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans un tel scénario, il serait difficile d'imaginer un avenir prometteur pour l'action internationale multilatérale.

Une fois de plus, je voudrais remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé cette séance importante. Nous espérons que notre discussion d'aujourd'hui aboutira à des résultats intéressants.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Nasir (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Fédération de Russie d'avoir organisé ce débat public opportun sur une question très importante.

Notre système multilatéral est affaibli de l'intérieur. Les principes fondamentaux du système sont négligés. Les accords internationaux, les règles et le droit sont régulièrement violés. Le dialogue est remplacé par une approche « à prendre ou à laisser ». La solidarité est remplacée par une démarche qui permet au puissant de rafler toute la mise. Le consensus est devenu plus rare que

le plus précieux des diamants. La politique du deux poids, deux mesures est souvent à l'ordre du jour.

Cette tendance est décourageante et dangereuse. Nous manquons à notre devoir envers les personnes que nous servons en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, la sauvegarde des vies dans les situations de conflit, la protection des droits humains, le développement et la protection de l'environnement pour nos enfants et leurs enfants. Si nous restons indifférents, nous serons complices de la chute du multilatéralisme, et si le multilatéralisme s'effondre, un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste ne sera qu'un rêve lointain.

Dans ce contexte, je voudrais souligner deux points.

Premièrement, il est temps de renouveler notre engagement en faveur des principes du multilatéralisme. Les principes d'inclusion, d'égalité, de solidarité, de partenariat et de confiance doivent toujours nous guider, avec la Charte des Nations Unies et le droit international comme phare. Nous devons éviter tout abus de pouvoir de la part des puissants, car cela créera de la méfiance et accentuera la fragmentation.

Deuxièmement, nous devons saisir l'occasion qui s'offre à nous pour réformer notre système multilatéral afin qu'il soit mieux adapté à son objectif. Nous devons mettre fin à la paralysie du Conseil de sécurité face aux catastrophes humanitaires dans de nombreuses situations de conflit. Le processus décisionnel du Conseil doit sortir de l'âge de pierre. Nous devons accélérer la réforme du Conseil afin qu'il soit plus efficace, plus efficient, plus démocratique, plus transparent et plus responsable. Un Conseil de sécurité bien adapté aux nouvelles réalités mondiales est le principe même d'un système multilatéral fort.

Nous devons donc utiliser toutes les voies pour réformer le Conseil, y compris le Sommet de l'avenir. Si nous voulons éviter à nos générations futures le fléau de la guerre, nous devons unir nos forces et faire prévaloir le multilatéralisme.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

M^{me} Del Águila Castillo (Guatemala) (*parle en espagnol*) : La République du Guatemala, en tant que Membre fondateur de l'Organisation, croit fermement au multilatéralisme et réaffirme que l'ONU est l'instance et l'axe central pour aborder les questions liées à la coopération internationale, au développement durable, à la paix, à la sécurité, aux droits humains et à l'état de droit. C'est

pourquoi, parmi les principes de la politique étrangère de mon pays, figure la recherche d'un règlement pacifique des différends fondé sur le dialogue, la coopération et la diplomatie. La sécurité collective de l'humanité ne peut ni ne doit dépendre de la dissuasion par l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes qui menacent les générations futures.

Le Guatemala réaffirme sa ferme détermination à faire face à la menace existentielle que représentent les armes nucléaires pour l'humanité, ainsi que pour le droit international, le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies, et reste engagée en faveur de leur interdiction et de leur élimination complète. Le désarmement nucléaire est une question d'une importance vitale que nous devons tous traiter pour la sécurité de notre hémisphère et du monde et pour la survie de l'humanité.

Un ordre mondial plus juste signifie qu'il faut veiller à ce que toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, aient un accès égal aux droits fondamentaux tels que l'éducation, les soins de santé et la sécurité. Cela nécessite de supprimer tous les obstacles structurels qui favorisent l'inégalité. La coopération multilatérale peut et doit contribuer à l'établissement de normes internationales qui favorisent l'équité et la justice sociale dans toutes les nations. Il est essentiel de travailler au renforcement du multilatéralisme, afin que l'ONU soit en mesure de répondre aux nouveaux défis qui menacent la paix et la sécurité internationales, dans un cadre d'action fondé sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Il faut garantir une plus grande cohérence dans la mise en œuvre des trois piliers de l'Organisation, tout en reconnaissant qu'ils sont interdépendants et se renforcent mutuellement. À cet égard, nous redisons notre soutien au Nouvel Agenda pour la paix.

Nous avons la responsabilité collective de renforcer le respect du droit international, qui est essentiel au maintien d'un ordre mondial juste. Nous réaffirmons l'importance cruciale du respect des normes du droit international humanitaire comme moyen de prévenir et d'atténuer le coût humain des conflits armés internationaux et nationaux, sans négliger la responsabilité de protéger. Il est inacceptable que les établissements de soins de santé et d'enseignement soient des cibles militaires. De telles attaques doivent être condamnées avec la plus grande fermeté.

Le Guatemala continuera à prôner la diplomatie préventive et la médiation comme moyens d'éviter l'escalade des conflits. Comme il est réaffirmé dans la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des

différends internationaux, tous les États ont l'obligation de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, tels que la négociation, l'arbitrage et le règlement judiciaire.

Le Conseil de sécurité peut et doit bénéficier d'une plus grande interaction avec les États Membres et les autres organes de l'ONU, y compris avec le Conseil des droits de l'homme. En outre, nous continuons d'appuyer fermement le rôle de la Commission de consolidation de la paix et son approche intégrée. Du point de vue du Guatemala, le Conseil de sécurité doit tenir compte des différents outils stratégiques qui peuvent être utilisés au niveau opérationnel afin d'inclure une composante de consolidation de la paix dans les mandats des opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, nous exhortons tous les États Membres à renforcer leur engagement en faveur de la Charte des Nations Unies en défendant les principes qui y sont consacrés, tels que l'abstention de la menace ou de l'emploi de la force, le respect de l'intégrité territoriale, le droit international et le règlement pacifique des différends.

Le Président (*parle en russe*) :

Je donne maintenant la parole au représentant du Nicaragua.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons la Fédération de Russie et son ministre des affaires étrangères, Sergey Lavrov, de sa présidence réussie du Conseil de sécurité en juillet.

Le Nicaragua s'associe aux déclarations qui seront faites par le représentant de l'Ouganda au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

Le Nicaragua réaffirme que la paix et le multilatéralisme sont des principes fondamentaux pour nos peuples, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, ce qui transparaît dans l'ensemble de nos relations internationales et notre attachement au multilatéralisme. Pour une paix et une sécurité justes et véritables, il est temps de veiller à ce que les droits des peuples soient reflétés dans une Organisation des Nations Unies qui nous représente tous.

Nous sommes d'avis que face aux actions interventionnistes croissantes des pays occidentaux, qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales, un nouvel ordre mondial devient plus que jamais nécessaire pour garantir la paix et la sécurité internationales dans un nouveau monde multipolaire et polycentrique. Nous réaffirmons que ce nouvel ordre doit être conforme aux principes et aux buts énoncés dans la Charte, en respectant la souveraineté et l'indépendance des États, l'autodétermination des peuples et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Il s'agit de conditions essentielles pour parvenir à la paix et à la stabilité nationales et internationales auxquelles nous aspirons tous. Les mesures coercitives unilatérales inhumaines et illégales doivent être levées immédiatement pour garantir la stabilité, la paix et le développement des familles, des peuples et des nations. Ces mesures constituent des actes d'agression et le principal obstacle à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'élimination de la pauvreté.

Un nouvel ordre mondial est en train de voir le jour et les empires s'affaiblissent. On voit apparaître de nouvelles options, notamment de nouveaux mécanismes d'intégration des peuples et de solidarité. Je pense aux initiatives portées par la République populaire de Chine, la Fédération de Russie, les peuples regroupés au sein du groupe BRICS, les peuples d'Afrique et les peuples arabes. Malgré les multiples crises, notre ère est en train de donner naissance à un monde multipolaire, marqué par la solidarité et la lutte de tous nos peuples contre les anciennes et nouvelles formes de domination impérialiste, coloniale et néocolonialiste. Le Nicaragua soutient et continuera de soutenir les peuples du Sud dans leurs aspirations à un monde multipolaire, en plaidant pour une solidarité mondiale plus forte qui nous aidera à accélérer l'établissement d'un ordre mondial plus juste, plus démocratique et plus durable. Nous remercions une fois de plus la Fédération de Russie de son leadership et de sa contribution à la création de ce nouveau monde multipolaire.

Le Président (*parle en russe*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.